



Transforming African Agriculture



CGIAR

Rapport final de l'étude « Est-ce que les programmes agricoles jeunes contribuent à réduire la pauvreté : le cas du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) au Cameroun »

Préparé par

Wamba Joachim, Ph D. / Chercheur Principal

Sur la supervision du :

Dr. Kadjo Didier, IITA-Ibadan-Nigeria

Septembre 2021

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet « Jeunes chercheurs dans la jeunesse : Les bourses par concours pour les jeunes chercheurs africains faisant la recherche dans l'engagement des jeunes dans les activités économiques rurales en Afrique » financé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA). « Tous les opinions, résultats et conclusions ou recommandations exprimées dans ce document sont ceux de l'/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les opinions du FIDA et de l'IITA ».

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES	vi
RESUME EXECUTIF	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1. EVALUATION DES POLITIQUES AGRICOLES JEUNES AU CAMEROUN : REVUE DE LA LITTERATURE	4
Introduction.....	4
Section 1. Cadre conceptuel des programmes des jeunes agro entrepreneurs en cours au Cameroun.....	4
Section 2. Construction de la théorie du changement du PEA-Jeunes au Cameroun.....	6
Conclusion	12
CHAPITRE 2. METHODOLOGIE DE L’ETUDE	13
Introduction.....	13
Section 1. Echantillonnage : construction de l’échantillon	14
1.1 Construction du sous échantillon du groupe des traités	14
1.2 Construction du sous échantillon du premier groupe de contrôle.....	15
1.3 Construction du sous échantillon du second groupe de contrôle	15
Section 2 : Collecte des données	16
2.1. Supports de collecte des données	16
2.2. Procédure de collecte des données	17
Section 3 : Caractéristiques globales de l’échantillon de l’enquête	18
3.1 Genre et recours au PEA-Jeunes du Cameroun	19
3.2 Âge et recours au PEA-Jeunes du Cameroun	19
3.3 Statut matrimonial et recours au PEA-Jeunes du Cameroun	20
3.4 Education et recours au PEA-Jeunes du Cameroun.....	20
CHAPITRE 3. PARTICIPATION AU PEA-JEUNES DU CAMEROUN : ANALYSE PRELIMINAIRE EXPLORATOIRE	22
Introduction.....	22
Section 1 : Caractéristiques sociodémographique et recours au PEA-Jeunes	22

1.1 L'éligibilité au programme PEA-Jeunes.....	22
1.2 L'information sur l'existence du programme PEA-Jeunes.....	23
1.3 L'inscription au programme.....	26
1.4 La sélection au programme	28
1.5 La participation effective au programme PEA-Jeunes	28
1.6 Expérience avec d'autres programmes agricoles jeunes.....	31
Section 2. Recours au PEA-Jeunes et performance des agriculteurs.....	32
2.1 Recours au PEA-Jeunes et quelques résultats des agriculteurs.....	32
2.2 Recours au PEA-Jeunes et les autres résultats des agriculteurs.....	34
2.3 Impacts du COVID19 sur la production agricole	35
Conclusion	37
CONCLUSION GENERALE	38
BIBLIOGRAPHIE	39

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEFA :	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
AFOP :	Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agro-pastorale et Rurale
BIT :	Bureau International du Travail
CREE :	Créez Votre Entreprise
COVID-19 :	La maladie à coronavirus 2019
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM :	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EEPEA-J	Enquête d'Evaluation du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes
EESI :	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FNE :	Fonds National de l'Emploi
GERME :	Gérer Mieux votre Entreprise
INS :	Institut National de la Statistique
IPPTE :	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
MINADER :	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA :	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINJEC :	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINSANTE :	Ministère de la Sante
PADER :	Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux
PAIJA :	Projet d'Appui à l'Insertion des Jeunes en Agriculture
PAJER-U :	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAS :	Programme d'Ajustement Structurelle
PEA-Jeunes :	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes
PIAASI :	Programme Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel

PIFMAS :	Projet d'Insertion Socio-économique des Jeunes par la Création des Microentreprises de Fabrication du Matériel Sportif
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PQ :	Plans Quinquennaux
RCT :	Randomized Controlled Trials
SND	Stratégie Nationale de Développement
SPE :	Service Public de l'Emploi
TRIE :	Trouver votre Idée d'Entreprise

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population mère du projet.....	15
Tableau 2 : Répartition de l'échantillon selon l'horizon spatiale.....	16
Tableau 3 : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe	19
Tableau 4 : Distribution de l'âge moyen en fonction du statut de traitement.....	20
Tableau 5 : Répartition de l'échantillon en fonction du statut matrimoniale	20
Tableau 6 : Répartition de l'échantillon en fonction du niveau d'instruction	21
Tableau 7. Les autres programmes agricoles jeunes	31
Tableau 8 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement ...	32
Tableau 9 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (Traitement complet Vs traitement incomplet).....	33
Tableau 10 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (production végétale)	33
Tableau 11 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (production animale).....	33
Tableau 12 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (Mfoundi vs Mfou)	34
Tableau 13 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (Lekié vs Mbam).....	34
Tableau 14 : Autoconsommation moyen en fonction du statut de traitement	34

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Figure 1. Schéma conceptuel de la participation au programme PEA-Jeunes au Cameroun.	6
Figure 2 : Chaîne de résultats du PEA-Jeunes du Cameroun.	12
Graphique 1: Connaissance du programme PEA-Jeunes	23
Graphique 2 : Année de connaissance du programme PEA-Jeunes.....	24
Graphique 3. Les canaux d'information sur le programme PEA-Jeunes	25
Graphique 4. Recours au programme PEA-Jeunes.....	26
Graphique 5. Raison du non-recours au programme PEA-Jeunes	27
Graphique 6. Ventilation des jeunes en fonction des centres d'incubations	29
Graphique 7. Satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement du conseiller d'entreprise du PEA-Jeunes.....	30
Graphique 8. Satisfaction vis-à-vis de l'appui du PEA-Jeunes	31
Graphique 9 : Impact du COVID19 sur la production agropastorale.....	36
Graphique 10 : Poste de dépenses le plus négativement affecté par la crise du COVID19 .	37

RESUME EXECUTIF

Avant la crise des années 80, l'Etat investi énormément dans le secteur agricole. En effet, dans chacun des cinq plans quinquennaux exécutés entre 1960 et 1986, l'agriculture apparait comme un levier du développement économique du pays. Ainsi, l'Etat via ses structures spécialisées fournit les intrants et le matériel agricole et facilite l'accès au crédit aux acteurs du monde rural. La crise des années 80 va contraindre l'Etat à se désengager de tous les secteurs productifs pour se recentrer sur ses strictes missions régaliennes. A partir des années 2000, l'Etat remet sur pied la planification stratégique et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2006, amplifie l'action de l'Etat avec la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et projets en faveur des jeunes tels que le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agro-pastorale et Rurale (AFOP) ; Le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) ; Le Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (PAIJA) ; etc. Toutefois, depuis la mise en place de ces programmes, il est difficile de savoir s'ils constituent de véritables instruments d'insertion dans le monde rural. Plus précisément, dans un contexte où ces programmes ont déjà en moyenne 15 ans d'existence. Il convient de s'interroger sur l'effet des mesures mises en œuvre par ces programmes et projets sur l'engagement des jeunes dans l'agro-industrie et les activités économiques rurales au Cameroun.

L'objectif général de ce rapport est de fournir des évidences empiriques sur les actions d'un programme spécifique. De manière spécifique, il s'agit de fournir d'une part des analyses descriptives sur les facteurs qui influencent le recours au PEA-Jeunes, et d'autre part d'effectuer des évaluations économétriques des appuis offerts par le PEA-Jeunes.

L'approche méthodologique adoptée dans ce rapport s'appuie d'une part sur les outils de revue documentaires et données nationales relatives au secteur agropastoral et d'autre part sur les données de terrain collectées en 2021 auprès des individus ayant sollicité ou non les appuis offerts le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes).

La distribution de l'échantillon des personnes enquêtés montrent que 45.29% ont bénéficié du programme PEA-Jeunes et 54.71% n'ont pas bénéficié du programme PEA-Jeunes. Les hommes sont plus nombreux à bénéficier comparativement aux femmes. En fait, les hommes représentent 58.05% de l'échantillon alors que la proportion de femmes enquêtés est de 41.95% et la moyenne d'âge des personnes enquêtées est de 31.28 ans.

Les résultats de l'enquête révèlent que les jeunes vivant en couple homme ou femme, avec ou sans enfants bénéficient plus souvent des services du PEA-Jeunes que les personnes vivant seuls. La participation au programme PEA-Jeunes augmente avec le niveau d'instruction et atteint son pic lorsque les jeunes complètent le niveau secondaire. Près de la moitié (42,0%) des jeunes connaissent le PEA-Jeunes à travers un proche ou une connaissance. La principale raison du non recours au PEA-Jeunes est que les jeunes pensent que le PEA-Jeunes ne peut pas les aider. L'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguéla (EPAB) a incubé 1 jeune sur deux et la durée moyenne d'incubation est de 2,9 mois. A la sortie de cette incubation, 96,25% de jeunes estiment que la participation à l'incubation du PEA-Jeunes a amélioré leurs compétences dans l'entrepreneuriat agropastorale. Le montant moyen d'argent décaissé par le programme PEA-Jeunes s'élève à 1.281.174 FCFA. Dans l'ensemble, les jeunes bénéficiaires (72,5%) semblent satisfaits de l'accompagnement du programme PEA-Jeunes. Cependant, 20,1% estiment que le passage par le programme PEA-Jeunes n'a eu aucune influence sur leur condition de vie. Le chiffre d'affaires moyens des bénéficiaires du programme PEA-Jeunes est plus de deux fois supérieur à celui des non bénéficiaires et il existe des disparités en fonction des départements, du type de production et de la profondeur du traitement. 2 agriculteurs sur 3 affirment que la pandémie de COVID19 a eu un impact négatif sur leurs activités.

INTRODUCTION GENERALE

Jusqu'en 1980, la tendance dominante en Afrique en général et au Cameroun en particulier a été celle d'une extension progressive de l'emprise de l'Etat sur l'économie. Cette période est marquée par le financement de grands projets dans le domaine des infrastructures, du bâtiment, des travaux publics, des usines, de l'industrie, etc. Ainsi, la force de travail notamment les diplômés, sont absorbés entre autres par l'Etat, les administrations publiques et parapubliques, les grandes multinationales (Kom, 2001). Les travailleurs peu qualifiés sont quant à eux absorbés par un secteur agricole dynamique. En effet, dans chacun des cinq plans quinquennaux exécutés entre 1960 et 1986, l'agriculture apparait comme un levier du développement économique du pays. Ainsi, l'Etat via ses structures spécialisées fournit les intrants et le matériel agricole et facilite l'accès au crédit aux acteurs du monde rural. A cette époque, quel que soit le niveau de diplôme, les individus étaient quasiment certains d'entrer sur le marché du travail. Dès lors, le chômage s'apparente à un phénomène marginal et est estimée à 6% en 1976 selon le Recensement General de la Population et de l'Habitat.

En 1987, le contexte économique mondial caractérisé par la réduction du cours des matières premières, a fait sombrer l'économie camerounaise dans une grave crise. Durant cette période, le Cameroun enregistre des taux de chômage à deux chiffres. À partir de 1988, les pouvoirs publics ont pris des mesures restrictives du train de vie de l'Etat et ont engagé, l'économie nationale dans une stratégie de stabilisation des finances publiques et d'ajustement structurel. Ces Plans d'Ajustement Structurels (PAS) ont affecté tous les domaines de l'économie nationale y compris le secteur rural. En effet, l'application du plan d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA) couplé à la liquidation de la plupart des sociétés et missions de développement ainsi que l'arrêt de la distribution gratuite et subventions des intrants et les exonérations de TVA sur le matériel d'élevage a détérioré le tissu productif, l'accompagnement des producteurs et le dispositif de formation agricole.

Tous ces activités ont été abandonnés par les principaux acteurs suite au désengagement de l'Etat de tous les secteurs productifs pour se recentrer sur ses strictes missions régaliennes. Ce désengagement de l'Etat du financement agricole rend plus problématique le crédit à l'activité agricole. Le crédit bancaire s'oriente vers les grandes agro-industries et certaines filières d'exportations alors que le financement de l'agriculture familiale s'effectue principalement par les bailleurs de fonds à travers des projets et programmes et, par les établissements de microfinance. Cependant, la croissance démographique est élevée et la population vivant en zone rurale a connu une forte augmentation avec des conditions de vie précaires.

L'agriculture demeure un important vecteur de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, la moitié de la population camerounaise vit dans les zones rurales. L'agriculture camerounaise emploie 45% de la population active, essentiellement au sein d'exploitations familiales. Cependant, le développement du secteur rural se heurte à d'importants obstacles : la faiblesse des revenus dégagés et des difficultés d'accès au crédit, des pertes post récoltes importantes, une faible capacité d'investissement et l'usage des intrants nécessaires à la production (semences de bonne qualité et engrais) restent limités, un accès difficile aux marchés, dû notamment à l'enclavement de certains bassins de production et à des coûts de transport élevés, le vieillissement du capital humain entre autres.

Dans l'optique de remédier à cette situation, l'Etat camerounais a pris des mesures afin de stimuler l'initiative privée dans la création de microentreprises ou dans la recherche de financement des projets pour améliorer l'engagement des jeunes dans l'agro-industrie et les activités économiques rurales. Ainsi, des agences publiques d'emploi ont été créées dans le but de conduire des mesures actives d'emploi. C'est ainsi que le Fonds National de l'Emploi (FNE) a été créé en 1990. Le FNE a développé le Programme d'Appui au Développement des Emplois Ruraux (PADER) qui apporte un appui technique et financier aux individus dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en 2006, amplifie l'action de l'Etat avec la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et projets en faveur des jeunes tels que le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agro-pastorale et Rurale (AFOP) ; Le Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) ; Le Programme d'Appui à l'Installation des Jeunes Agriculteurs (PAIJA) ; etc.

Toutefois, depuis la mise en place de ces programmes, il est difficile de savoir s'ils constituent de véritables instruments d'insertion dans le monde rural. Plus précisément, dans un contexte où ces programmes ont déjà en moyenne 15 ans d'existence. Il convient de s'interroger sur l'effet des mesures mises en œuvre par ces programmes et projets sur l'engagement des jeunes dans l'agro-industrie et les activités économiques rurales au Cameroun.

Les instances de coordination manquent entre les projets et programmes, y compris entre ceux intervenant sur le même objectif stratégique. En fait, l'existence d'une pléthore de mesures similaires en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde rural implémenté par différents départements ministériels pose le problème de la coordination et de l'optimalité dans l'allocation des ressources. On note une absence d'organe de coordination fonctionnelle et une absence d'outils d'évaluation de ces différentes mesures ainsi qu'un manque d'information nécessaire pour l'évaluation des différentes actions.

Le manque d'informations et la multitude des mesures en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde rural permettent de faire de la problématique de l'évaluation des politiques ou programmes agricoles une priorité nationale. Dans les pays développés, l'évaluation des actions publiques est systématique et constitue un élément important pour améliorer la qualité des interventions. Or, en Afrique la culture de l'évaluation est presque inexistante et la pratique de l'évaluation des programmes est récente (Fiala, 2017 en Uganda ; Bertrand et al., 2021 en Côte d'Ivoire ; Dyer et al., 2017 au Maroc).

L'objectif général de ce rapport est de fournir des évidences empiriques sur les actions d'un programme spécifique. De manière spécifique, il s'agit de fournir d'une part des analyses descriptives sur les facteurs qui influencent le recours au PEA-Jeunes, et d'autre part d'effectuer des évaluations économétriques des appuis offerts par le PEA-Jeunes.

CHAPITRE 1. EVALUATION DES POLITIQUES AGRICOLES JEUNES AU CAMEROUN : REVUE DE LA LITTERATURE

Introduction

Ce chapitre analyse la chaîne de résultats et les canaux par lesquelles le programme atteint ces objectifs. Pour ce faire l'analyse de l'impact du PEA-Jeunes découle d'une théorie du changement qui démêle les différentes voies par lesquelles les interventions pourraient s'attaquer à la pauvreté et à la vulnérabilité, tout en favorisant des impacts plus larges sur le développement. Ce chapitre décrit les voies par lesquelles les composantes "incubation" et "financement" des interventions du programme PEA-Jeunes influencent sur les résultats, à la fois séparément et conjointement en se complétant. Ce chapitre s'organise comme suit, en première section nous présentons le cadre conceptuel de notre évaluation d'impact et la seconde section retrace le processus qui permet d'atteindre les résultats observés.

Section 1. Cadre conceptuel des programmes des jeunes agro entrepreneurs en cours au Cameroun

Dans la plupart des pays africains, environ 80 % de la population jeune vit encore dans les zones rurales avec des possibilités d'emploi limitées. Il est dès lors essentiel que ces jeunes participent aux activités agricoles. L'augmentation annuelle du taux de chômage des jeunes en Afrique et au Cameroun, en particulier est inquiétante. En effet, les statistiques sur la population suggèrent qu'entre 10 et 12 millions de jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail en Afrique. Les projections soutiennent que ce flux de transition des jeunes dans la vie active devrait se renforcer dans les prochaines décennies (BAD, 2018). Ce contexte place l'amélioration des politiques actives d'emploi en général et les accompagnements fournis par les Services Publics de l'Emploi (SPE) et les programmes et projets d'emploi en particulier au cœur des enjeux du marché du travail en Afrique. Pour répondre à cet enjeu, les responsables de politiques économiques avec l'appui des bailleurs de fonds ont initiés divers programmes d'interventions visant à promouvoir, encourager et accompagner (techniquement ou financièrement) les jeunes dans l'agro-industrie.

L'existence de nombreux programmes pour les jeunes entrepreneurs agricoles reflète la détermination du gouvernement camerounais et les partenaires extérieurs de s'attaquer au problème de l'insertion des jeunes et l'ambition de faire du secteur agropastoral un instrument clé du développement économique avec les jeunes en tête de liste en tant qu'agri-entrepreneurs. Malgré l'abondance des programmes d'agro-entreprenariat pour les jeunes ruraux et périurbains au Cameroun, l'évaluation de ces programmes a reçu peu d'attention. Il est donc

crucial de mener une évaluation d'impact judicieuse qui pourra fournir des informations uniques, essentielles à la formulation de politiques efficaces. Il est nécessaire de produire des évaluations rigoureuses des programmes et des politiques, l'évaluation d'impact est devenue presque un devoir, une exigence pour les gouvernements et les institutions et un droit des contribuables et des donateurs.

De nos jours, les gouvernements et les institutions dépensent des milliards de francs pour améliorer les revenus des familles, l'éducation, la santé..., nous devons nous assurer que ces programmes et interventions servent véritablement à atteindre ces objectifs. L'intérêt grandissant pour l'évaluation d'impact répond à une demande croissante de politiques fondées sur l'évidence factuelle et les données. Cette étude est un plus qui sera utilisé pour informer les publics et pourra aider à guider les allocations budgétaires et à fixer les cibles d'interventions de manière transparente. Ainsi, plusieurs programmes agricoles en faveur des jeunes ont été mis en place, le processus de participation au programme PEA-Jeunes peut être résumé comme suit.

Figure 1. Schéma conceptuel de la participation au programme PEA-Jeunes au Cameroun



Source : auteur

Section 2. Construction de la théorie du changement du PEA-Jeunes au Cameroun

Premièrement, **la phase pré-incubation** fait référence à la facilitation (identification, ciblage, animation). Dans cette étape, les ONG de facilitation mènent des campagnes de sensibilisation dans les principaux bassins de production et identifie les PIE (Porteur d'Initiative Economique) à partir des caractéristiques de ciblage prévus dans le document de conception du programme et les monographies complémentaires des ONG de facilitation. En effet, en plus du ciblage géographique consistant à descendre dans les principaux bassins de production, la stratégie de

ciblage du programme repose sur les axes suivants : catégorisation du groupe cible, ciblage sectoriel, ciblage technique, et ciblage social et genre.

Le groupe cible fait référence aux jeunes hommes et femmes âgés de 18 à 35 ans ayant déjà investis ou non dans les activités agropastorales mais porteurs de projets individuels ou collectifs de création ou de développement de PME dans le secteur agricole et pastorale. Ce groupe cible est subdivisé en 03 catégories : **(i)** Il s'agit des jeunes vivants en milieu paysan, n'ayant pas bénéficié de formation formelle dans les domaines agropastoraux pratiquant ou non des activités de production agricoles, avec un accès limité aux technologies modernes de production, aux marchés et aux services financiers ; **(ii)** Elle concerne les jeunes diplômés de l'enseignement technique agricole ou non ; **(iii)** Elle concerne les jeunes entrepreneurs pleinement engagés dans les activités agropastorales et métiers connexes dont les entreprises disposent de réels potentiels de croissances mais qui rencontrent des contraintes techniques ou financières qui limitent leur développement.

Le ciblage sectoriel concerne **(i)** Le développement des entreprises de production végétales pour les systèmes d'exploitation ayant comme spéculations principales l'ananas, le maïs, la banane plantain, le poivre, le maraichage, le manioc ; **(ii)** Le développement des entreprises de production animales dans les systèmes d'exploitation ayant comme spéculations principales le porc, les petits ruminants, l'aviculture moderne ou traditionnelle améliorée ou des élevages non conventionnels ; **(iii)** Le développement des entreprises pour des métiers connexes le long de la chaîne de valeur des filières agropastorales ciblés par le programme.

Le ciblage social et genre : Le programme accompagne les jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs avec un accès genre équitable aux ressources, activités et bénéfices. Le programme prend également en compte la situation sociale et familiale. Une fois le jeune identifié et sélectionné, il est diagnostiqué afin d'établir ses besoins de formation. Il est donc par la suite introduit dans la formation Trouvez votre Idée d'Entreprise Agropastorale (TRIE).

La formation TRIE se déroule en trois jours avec une phase de terrain d'un jour au cours de laquelle le potentiel entrepreneur collecte des informations nécessaires pour bien formuler son idée de projet. Elle permet au jeune d'améliorer son idée de projet. Le but du contenu de la formation TRIE est de : (i) Aider les potentiels entrepreneurs à évaluer leur profil d'entrepreneur. Cela passe par l'évaluation des capacités de base pour être entrepreneur, l'identification du domaine et du type d'affaires, l'analyse des forces et faiblesses et l'identification des axes de renforcement et l'élaboration d'un plan d'action de renforcement.

(ii) Aider les potentiels entrepreneurs à identifier une bonne idée d'affaire. (iii) Aider les potentiels entrepreneurs à élaborer une liste d'idées d'entreprises. (iv) Aider les potentiels entrepreneurs à être capable de faire le choix de la meilleure idée d'affaire. Pour y arriver, les thématiques définies dans le contenu de formation sont hiérarchiquement les suivantes :

- **Vous en tant qu'entrepreneur Agropastoral** : Il s'agit de les former sur ce qu'il faut pour devenir entrepreneur, sur les types d'entreprises et secteurs d'activités, sur leur disposition à devenir entrepreneur et sur le plan d'action visant à corriger leurs faiblesses.
- **Un marché vous attend** : Il s'agit de leur donner une formation sur ce qu'est une idée d'entreprise et une bonne idée, faire une description de leur entreprise en prenant en compte le besoin, le produit/service, le client potentiel, et l'impact sur l'environnement.
- **Votre propre liste d'idées d'entreprise** : Ils sont formés sur l'importance d'avoir plusieurs idées pour faire un choix judicieux, sur les techniques pour trouver d'autres idées d'entreprise.
- **Les meilleures idées d'affaire pour vous** : La formation consiste à les aider à appliquer les critères pour établir une liste restreinte d'idées d'entreprises, faire une descente sur le terrain pour approfondir les informations sur la liste restreinte, utiliser la liste Force Faiblesse Opportunité Menace pour sélectionner la meilleure idée.
- **Votre propre idée d'entreprise** : ici le jeune présente son idée d'entreprise retenue.

Au terme de la formation TRIE le jeune doit être capable de développer une idée d'entreprise et un plan d'action pour renforcer ses capacités et ses compétences qui sera présenté devant un jury du CRV. Si l'idée d'entreprise est retenue par le CRV, le jeune sera envoyé dans la structure d'incubation la plus proche où son idée de projet sera murie et ses capacités renforcées principalement sur les plans techniques et entrepreneurial.

Durant le parcours d'incubation, le jeune est formé à l'outil Cree votre Entreprise (CREE) et tous les modules prévus dans le parcours d'incubation. Les formations sont dispensées par les conseillers-formateurs en entrepreneuriat formé par le BIT. Cette formation permet au jeune de monter son plan d'affaire. Le jeune reçoit d'abord une première partie de CREE en salle sur la méthodologie de réalisation d'une étude de marché. Puis il descend sur le terrain collecter les données, ce qui lui permet de monter un plan marketing provisoire, incluant un plan de ventes provisoires. Ensuite, il poursuit avec la seconde partie de CREE en salle, formation qu'il suit en même temps que d'autres à savoir l'éducation financière et la maîtrise des itinéraires et contraintes techniques. Cette seconde partie de CREE amène le jeune à choisir le personnel de

sa future entreprise, à choisir la forme juridique appropriée de cette entreprise, à estimer les coûts de production, ainsi qu'à effectuer une planification financière initiale, et finalement estimer le coût du projet. Tous ces éléments assemblés deviennent le plan d'affaire qu'il finalise grâce éventuellement à une collecte complémentaire d'informations sur le terrain. Ainsi, le jeune sort de la formation CREE avec un plan d'affaire qu'il peut encore actualiser jusqu'à l'obtention du financement. Il a besoin d'être accompagné pendant la création effective de son entreprise et au-delà. La phase d'incubation dure entre 2 à 6 mois.

Au total, le jeune reçoit 5 formations dans les domaines suivants pendant cette phase : informatique, technique, éducation civique, qualité et entrepreneuriat. Seule la formation entrepreneuriale qui permet au jeune de monter son plan d'affaire est assurée par les conseillers-formateurs formés par le BIT. Le contenu de cette dernière formation s'articule autour des thématiques suivantes :

- **Evaluer le niveau de préparation pour créer une entreprise :** Le but pédagogique est de se rassurer que le potentiel entrepreneur a une idée d'entreprise fixe et définitive et que la formation TRIE a été bien faite.
- **Plan d'affaires :** Il s'agit de démontrer l'importance d'élaborer un plan d'affaires
- **Consolider votre idée d'entreprise :** Être capable de décrire brièvement son entreprise de manière précise et concise.
- **Plan marketing :** permettre à l'entrepreneur potentiel de distinguer les différentes composantes qui rentrent dans le plan marketing et l'appliquer à leur projet. Cela passe tout d'abord par une étude de marché et la segmentation. Sur la base de la stratégie, il est alors possible d'estimer les ventes.
- **Le personnel :** Aider l'apprenant à pouvoir recruter le personnel dont il a besoin en prenant en compte les différentes tâches et les ressources pour mettre en œuvre ces tâches, la manière de recruter et de prendre en compte le salaire et les charges salariales.
- **Organisation de l'entreprise :** Aider le PIE à définir la forme juridique de son entreprise, en fonction des différentes formes d'entreprises au Cameroun. A ce niveau, le jeune est également renforcé sur ses obligations en tant que futur employeur.
- **Les achats pour votre entreprise :** Aider les futurs entrepreneurs à choisir les équipements et la matière première adéquats pour son entreprise en rapport avec les objectifs de vente ; la prise en compte de leurs coûts et leur intégration dans le plan d'affaires.

- **Une entreprise écologique :** Faire connaître au jeune la durabilité de son entreprise. Il s'agit de leur montrer qu'il est possible de se faire de l'argent et d'être utile pour la société en termes de protection de l'environnement.
- **L'estimation des coûts de production de vos marchandises et services :** Aider le futur entrepreneur à évaluer les coûts des marchandises et services. Cela consiste à lui expliquer les notions de coûts fixes et de coûts variables, estimer les coûts pour chaque opération de l'entreprise, estimer les coûts pour détaillants et grossistes.
- **La planification financière :** Aider l'entrepreneur à gérer sa trésorerie. Il prend en compte le plan des ventes et des coûts et le plan de trésorerie.
- **Le capital de démarrage :** Aider l'entrepreneur à déterminer combien lui coûtera le projet au démarrage, c'est-à-dire le montant d'argent dont le jeune a besoin pour lancer son entreprise. Il doit pouvoir différencier les dépenses pré-opérationnelles et les dépenses opérationnelles.
- **Types et sources de financement :** Les jeunes sont éduqués sur les sources de financement qui existent, les avantages et les inconvénients de chaque source de financement. Connaître d'où proviendra les capitaux propres, les prêts et les garanties.

La phase post-incubation : Au terme de l'incubation (théorique et pratique), le jeune est amené à monter un plan d'affaire qui est présenté au CRV pour validation. L'assistance technique de DID (ONG d'intermédiation financière) auprès de la CNCG procédera à une 2^e validation du plan d'affaire qui une fois approuvé sera transmis à une IFR. L'IFR partenaire étudiera le dossier à son tour. Une fois approuvée par l'IFR, celle-ci contactera le jeune afin de l'inviter à ouvrir son compte et à faire le dépôt de son apport personnel (10% du coût total du projet). Une fois que le jeune aura réuni sa contribution, l'IFR débloquera son crédit de démarrage (40% du coût total du projet, cette somme provient du PEA-Jeune). Le jeune sera également invité par la suite à faire une demande pour accéder à un crédit productif, équivalent à 50% du coût de son projet. Les jeunes installés bénéficient ensuite d'un accompagnement avec l'outil Germe du BIT. La formation **Gérer Mieux votre Entreprise (Germe)** consiste à accompagner les jeunes entrepreneurs installés depuis au moins 1 an dans la mise en œuvre du plan de développement de leur entreprise. Ceux-ci bénéficient ensuite de la formation Germe. Elle aide l'entrepreneur à mieux gérer son entreprise dans les modules tels que l'approvisionnement et la gestion des stocks, le personnel et productivité, la tenue des registres comptables, le marketing, et l'estimation des coûts. Suivant la note d'évaluation obtenue au début du processus, le jeune entrepreneur peut être dispensé de certaines formations. Cette

formation est assurée par les conseillers d'entreprise ou business coach formés par le BIT. Près d'une quarantaine ont déjà été formés à nos jours. Les critères de sélection des formateurs GERME sont les suivants : Avoir au moins le baccalauréat, Appartenir à une organisation encadrant les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), expérience dans la formation d'adulte, connaissance avérée du secteur de la MPME, connaissance avérée en gestion d'entreprises, disponibilité et engagement à exécuter des formations d'entrepreneurs GERME.

La littérature économique a identifié plusieurs canaux par lesquels les transferts d'argent liquide pourraient générer des impacts productifs : 1) en fournissant les liquidités nécessaires à la réduction des contraintes de crédit et de liquidité et à l'amélioration de la solvabilité du bénéficiaire ; 2) en réduisant le degré d'aversion au risque des agriculteurs ; 3) en modifiant les incitations à travailler et en induisant une réaffectation du travail, ajustant ainsi les stratégies de subsistance, en particulier dans le contexte de marchés du travail imparfaits (Rosenzweig et Wolpin, 1993 ; Serra et al., 2006).

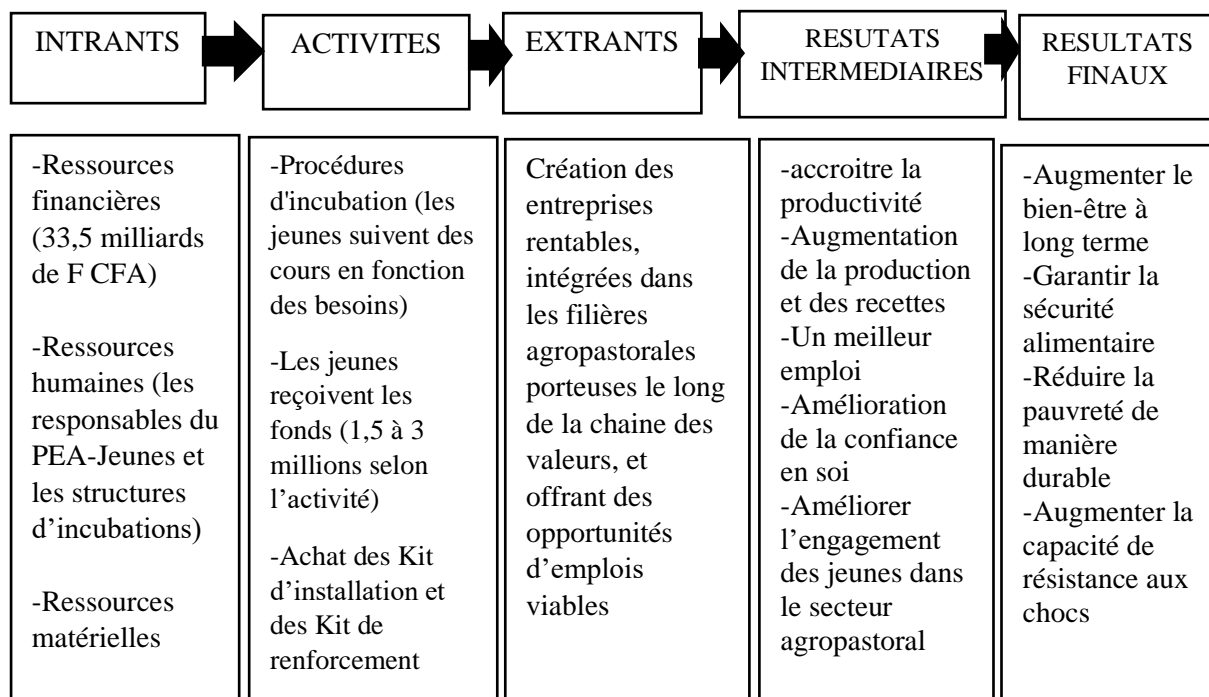
À leur tour, les interventions sur les moyens de subsistance peuvent favoriser la croissance de la productivité des petits exploitants familiaux, en s'attaquant aux contraintes structurelles qui limitent l'accès aux ressources en terre et en eau, aux intrants, aux services financiers, aux services de conseil et aux marchés. Par exemple, la participation des jeunes bénéficiaires et de leurs communautés au programme PEA-Jeunes vise à améliorer l'accès des jeunes aux services d'épargne et de prêt qui permettent de lisser les revenus et d'améliorer l'accès au capital de départ. La participation au programme PEA-Jeunes peut aider à contourner les défaillances du marché du crédit et permettre une plus grande inclusion financière des groupes, tels que les très pauvres ou les jeunes vulnérables, qui sont généralement exclus des services financiers traditionnels.

La participation au programme PEA-Jeunes pourrait également accroître le capital humain, grâce à l'incubation des jeunes à de nouvelles compétences telles que la tenue de registres, la responsabilité, les politiques d'épargne et de prêt. Un résultat attendu pour les jeunes participant au programme PEA-Jeunes est l'investissement du capital financier dans des activités génératrices de revenus, par exemple des intrants agricoles.

Comme pour le programme PEA-Jeunes, il est prouvé que les interventions agricoles, telles que le soutien technique et financier fourni par le programme PEA-Jeunes, peuvent améliorer la diversité des aliments produits, ce qui peut être bénéfique pour la santé. En outre, l'appui fournie par le programme PEA-Jeunes peut améliorer la diversité de la nourriture produite, ce qui peut contribuer à une meilleure alimentation (Dewbre et al., 2015 ; Escobal et Ponce, 2015).

Les jeunes bénéficiaires et leurs communautés devraient améliorer la nutrition et la diversité alimentaire, en produisant des cultures diversifiées et en adoptant de meilleures pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Cela devrait leur permettre d'allouer une part plus faible de leurs subventions en espèces à la consommation alimentaire. L'amélioration du développement mental associée à des bases nutritionnelles solides contribuera également à réduire les effets intergénérationnels de la pauvreté. Ainsi, nous construisons une théorie du changement, une description des résultats en chaîne qui décrit comment l'intervention PEA-Jeunes atteint les résultats espérés. Dès lors, la chaîne de résultats suivante peut être présentée.

Figure 2 : Chaîne de résultats du PEA-Jeunes du Cameroun.



Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de fournir des éléments permettant de comprendre la chaîne de résultats du programme PEA-Jeunes. Il en ressort que le programme PEA-Jeunes est structuré autour de trois phases : une phase de pré-incubation qui permet d'identifier et sélectionner les jeunes candidats, la phase d'incubation qui consiste à envoyer le jeune dans une structure d'incubation ou école de formation agropastorale et enfin la phase post incubation, pendant laquelle le jeune entre en possession du kit de démarrage lui permettant de lancer son entreprise agro-pastorale. Ainsi, le programme PEA-Jeunes permet au jeune de lever la contrainte de crédit et démarrer des activités génératrices de revenu.

CHAPITRE 2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Introduction

Il est de plus en plus courant de voir que les politiques publiques et les choix d'interventions sont guidés par des résultats d'évaluations d'impact. Une évaluation d'impact judicieuse peut fournir des informations uniques, essentielles à la formulation des politiques efficaces. Il est nécessaire de produire des évaluations rigoureuses des programmes et des politiques. L'évaluation d'impact est devenue près qu'un devoir, une exigence pour les gouvernements et les institutions et un droit des contribuables et des donateurs. Tout le monde devrait être informé de l'impact causale des programmes en expansion et des liens de causalités des politiques coûteuses. De nos jours, les gouvernements et les institutions dépensent des milliards de francs chaque année pour améliorer les revenus des familles, l'éducation, la santé, etc. Nous devons nous assurer que ces programmes et interventions servent véritablement à atteindre ces objectifs. L'intérêt grandissant pour l'évaluation d'impact répond à une demande croissante de politiques fondées sur l'évidence factuelle et les données.

Dans l'univers de l'évaluation d'impact des politiques d'interventions publiques, deux méthodes s'opposent : les méthodes expérimentales et les méthodes quasi-expérimentales. L'utilisation des données expérimentales issues des expériences aléatoires contrôlées (RCTs) pour l'évaluation des politiques d'emploi est récente en Afrique (Fiala, 2017 en Uganda ; Bertrand et al., 2017 en côte d'ivoire ; Dyer et al., 2017 au Maroc) même si elle est systématisée aux Etats Unies et dans d'autres pays développés. Ces données qui ont pour avantage de régler le problème du biais de sélection (Duflo et Kremer, 2008 ; Banerjee et Duflo, 2009) ne sont pas exemptes de critiques. Trois types de critiques sont généralement formulées à l'endroit des RCTs : les critiques d'ordre éthiques, les critiques liées à la validité externe, les critiques liées à la non généralisation des programmes même les plus efficaces (Barrett et Carter, 2010 ; Deaton, 2010). A cela, s'ajoute les questions liées au coût de la mise en œuvre des évaluations RCTs, qui restreint leur utilisation à des organisations internationales ou certains programmes publics financés par des bailleurs de fonds internationaux. De plus, le coût de la mise en œuvre des RCTs contraint souvent les chercheurs à mener leurs expériences sur des échantillons restreints quoique représentatifs. L'évaluation quasi expérimentale permet de pallier ces problèmes soulevés par les RCTs et fournir des résultats consistants. De manière spécifique, ce chapitre se décline en trois sections : la première section présente la construction de l'échantillon, la deuxième présente la procédure de collecte de données et la dernière analyse les caractéristiques de l'échantillon.

Section 1. Echantillonnage : construction de l'échantillon

L'étude met en exergue trois groupes, les personnes ayant bénéficiées du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) du Cameroun (traitées), les personnes ayant postulées au programme mais n'ont pas bénéficiées du programme (première groupe de contrôle) et les personnes n'ayant jamais postulées au programme (deuxième groupe de contrôle). Pour les échantillons des jeunes traités et des jeunes non traités ayant sollicité sans succès l'appui du PEA-Jeunes on utilise les données administratives du PEA-Jeunes pour tirer les jeunes à enquêter. Pour le groupe des jeunes non-traités n'ayant jamais sollicité l'appui du PEA-Jeunes, on utilise les procédures classiques d'enquêtes auprès des ménages pour les tirer. **Pour les trois échantillons, le calcul de l'effet minimum détectable nous a donné une taille de 300 jeunes. Soit 150 des jeunes traités et 150 des jeunes non traités.** La collecte de données a été réalisé par étape, l'étude commence par le groupe des traités, à savoir ceux ayant reçu le programme, ensuite le premier groupe de comparaison et enfin, le second groupe de comparaison.

1.1 Construction du sous échantillon du groupe des traités

Le groupe des jeunes ayant bénéficié du programme PEA-Jeunes évalué est construit à partir des fichiers fournis par le PEA-Jeunes. En effet, au PEA-Jeunes, les individus qui sollicitent un service remplissent un formulaire sur lequel sont indiqués : Nom et prénom, âge, sexe, éducation et date d'obtention du dernier diplôme, expérience professionnelle, quartier d'habitation (localisation géographique), contacts (boîte postale, deux numéros de téléphones, adresse email), etc. Ces informations sont compilées au quotidien par le PEA-Jeunes pour en faire une base de données administrative sous forme de fichier numérique. Les données administratives ainsi constituées contiennent les informations sur les jeunes ayant sollicité le PEA-Jeunes avec succès ou non. Etant donné que l'enquête a débuté en Avril 2021 et que la littérature sur les politiques actives suggère que l'impact de certains programmes ne semble se manifester que deux à trois ans après l'entrée en vigueur de la politique (Card et al., 2011) nous avons enquêté les jeunes ayant bénéficié du PEA-Jeunes entre 2016 et 2019. Ainsi, sur la période d'étude considérée, les données obtenues auprès du PEA-Jeunes montrent qu'au total 346 jeunes ont bénéficié de l'appui du PEA-Jeunes. A partir de ces effectifs, les 150 jeunes à enquêter sont extraits à partir d'un tirage aléatoire sans remises.

Tableau 1 : Population mère du projet

	Total	REPARTITION SPATIALE			
		Mfoundi	Mbam et inoubou	Lekie Haute sanaga	Mefou afamba
PEA-Jeunes+ IFR	136	34 (28)	9 (9)	9 (7)	27 (13)
PEA-Jeunes	210	48 (39)	24 (17)	18 (13)	37 (14)

Source : Auteur à partir des bases de données du PEA-Jeunes.

Note : Les valeurs entre parenthèse représentent le nombre de femme

PEA-Jeunes+ IFR= ceux qui ont entièrement bénéficié

PEA-Jeunes = ceux qui ont uniquement bénéficié du Kit d'installation du PEA-Jeunes

1.2 Construction du sous échantillon du premier groupe de contrôle

Le premier groupe de contrôle est construit à partir des fichiers du PEA-Jeunes. Le premier groupe de contrôle est constitué des personnes ayant sollicités sans succès l'appui du PEA-Jeunes pour des raisons diverses et variées. En outre, ces jeunes, mis à part le fait de n'avoir pas bénéficié du PEA-Jeunes, possèdent des caractéristiques sociodémographiques similaires à ceux des jeunes bénéficiaires : âge, éducation, localisation géographique (région, département, arrondissement, quartier). Ces jeunes sont également tirés de manière aléatoire des fichiers du PEA-Jeunes. Sur une base de 100 jeunes à enquêter, le tirage a été réalisé sur un échantillon de 150 jeunes.

1.3 Construction du sous échantillon du second groupe de contrôle

Le deuxième groupe de contrôle, également composé de 100 jeunes, est constitué des individus n'ayant jamais eu un contact (contact dans le sens de l'enregistrement au PEA-Jeunes) avec le programme. Le groupe de contrôle est constitué des individus qui ayant mis un terme à leurs études, sont engagés dans l'agro-industrie et les activités économiques rurales au Cameroun entre 2016 et 2019 et ayant les mêmes caractéristiques sociodémographiques que les individus ayant déjà bénéficié de l'appui du PEA-Jeunes. Les points de similarité entre les deux groupes sont : âge (18 à 35 ans), éducation (différents types et niveau), localisation géographique (département, arrondissement, quartier). Les informations du groupe des individus traités permettent de raffiner l'échantillon du groupe de contrôle au moment de la construction du contrefactuel. Contrairement aux jeunes des deux premiers groupes, les 100 jeunes du deuxième groupe de contrôle sont tirés de manière aléatoire dans l'ensemble de la population jeunes en suivant les procédures classiques des enquêtes ménages. Le tableau 2 ci-dessous décrit la ventilation de l'échantillon.

Tableau 2 : Répartition de l'échantillon selon l'horizon spatiale

	Total	REPARTITION SPATIALE			
		Mfoundi	Mbam et inoubou	Lekie Haute sanaga	Mefou afamba
PEA-Jeunes+ IFR	68	17(14)	4,5 (4,5)	4,5 (3,5)	13,5 (6,5)
PEA-Jeunes	105	24(19,5)	12(8,5)	9(6,5)	18,5(7)
Contrôles	200	76	30	24	46

Source : Auteur à partir des bases de données du PEA-Jeunes.

Note : Les valeurs entre parenthèse représentent le nombre de femme

PEA-Jeunes+ IFR= ceux qui ont entièrement bénéficié

PEA-Jeunes = ceux qui ont uniquement bénéficié du Kit d'installation du PEA-Jeunes

Section 2 : Collecte des données

La collecte des données auprès des différents groupes de jeunes précédemment identifié a nécessité d'une part de concevoir des supports de collecte de données, suffisamment structuré pour collecter les différentes informations permettant d'effectuer l'évaluation envisagée dans cette étude, et de mettre en œuvre une stratégie de collecte de données permettant d'une part de réduire l'attrition et d'autre part d'assurer la qualité des données récoltées.

2.1. Supports de collecte des données

La collecte de donnée a nécessité de préparer un questionnaire numérique dont la version finale est issue des nombreux échanges entre le chercheur principal et le superviseur IITA (Dr Didier Kadjo). Une fois le questionnaire validé, la collecte des données proprement dite s'est faite à l'aide de questionnaires électroniques. Les données ont été collectées sur tablettes à l'aide de la plateforme **kobotoolbox**. Le questionnaire identique pour les trois groupes de jeunes (traités, premier groupe de contrôle, deuxième groupe de contrôle) était constitué de 07 sections permettant de collecter un ensemble d'informations sur les jeunes agri-preneurs. La section 0 présente les renseignements généraux et les caractéristiques socio-démographiques des jeunes ; la section 1 récolte l'expérience des jeunes au PEA-Jeunes ; la section 2 partage l'expérience des jeunes avec d'autres programmes et projets agricoles jeunes ; la section 3 identifie et cerne les exploitations agropastorales ; la section 4 renseigne sur le ménage agropastoral et les sections 5 et 6 capte tout à tour la production pastorale et agricole. Pour la section relative au PEA-Jeunes, il était demandé aux individus de nous renseigner sur leur connaissance du PEA-Jeunes et leur recours à ce programme. Pour les jeunes ayant bénéficié de l'appui du PEA-Jeunes, il était entre autres demandé d'apprécier le programme, d'en faire une évaluation subjective, d'indiquer le canal par lequel ils sont entrés

en contact avec le programme, etc. Pour ceux qui n'ont jamais bénéficié d'un accompagnement du PEA-Jeunes, il leur a été demandé de donner les raisons du non recours, etc.

2.2. Procédure de collecte des données

Les travaux relatifs à la collecte de données ont été précédés d'un ensemble d'activités à savoir:

- Les travaux de préparation des documents de collecte (questionnaire numérique, manuel de l'enquêteur, manuel de procédure d'appel) débuté au lancement du projet entériné par la signature de la lettre de nomination à titre de chercheur associé le 26 juin 2020 ;
- Les séances (réunion zoom avec le superviseur IITA) de validation des documents techniques et de collecte des données qui se sont tenue de Juillet à Décembre 2020 ;
- La formation des agents enquêteurs et d'appels en Mars 2021 à Yaoundé (Cameroun).

La formation des enquêteurs s'est étalée sur une période de deux semaines. Ces agents enquêteurs ont été formés d'une part à la manière de contacter par appel les jeunes à enquêter qu'ils aient bénéficié du PEA-Jeunes ou pas et d'autre part sur la façon d'administrer le questionnaire numérique aux trois groupes de jeunes. Pour garantir la fiabilité des réponses des jeunes des trois groupes, les agents enquêteurs ont à chaque fois signifié aux jeunes enquêtés le fait que l'équipe du projet ne pouvait ni leur faciliter l'accès à un emploi ni l'accès aux programmes des SPE en général et du PEA-Jeunes en particulier. A la fin de cette formation, une pré-enquête a été réalisée pour tester la robustesse des différents outils. Cette pré-enquête a permis d'affirmer les différents outils d'enquêtes notamment le questionnaire numérique.

- Contact des individus ayant bénéficié ou demandé l'appui du PEA-Jeunes

L'approche opérationnelle pour atteindre les jeunes agri-entrepreneurs a été fructueuse. En effet, l'on a contacté certains acteurs institutionnels clés engagés dans la gestion, la promotion et le tutorat des jeunes dans l'agroalimentaire. Il s'agit principalement du Coordonnateur National du PEA-Jeunes, **M. Alfred Bela Tomo**. Cet acteur institutionnel a assisté l'étude à deux niveaux : D'une part, il a fourni la liste des jeunes entrepreneurs inscrits dans sa base de données et il a mis également le chercheur principal en contact avec le conseiller d'entreprise qui est le point focal des jeunes bénéficiaires. Ensuite, le point focal des jeunes entrepreneurs a présenté et a aidé à atteindre les autres jeunes entrepreneurs dans leurs différents groupes.

Ainsi, les jeunes bénéficiaires ont été contacté par appels téléphonique ou par email à partir des informations fournis par le coordonnateur National du PEA-Jeunes¹. La confidentialité des

¹ Ces deux moyens sont privilégiés parce que le taux de pénétration du téléphone portable a augmenté de manière significative ces dernières années en Afrique. En 2014, le taux de pénétration du téléphone est estimé à 71% dans la population globale. Ce taux est encore plus élevé chez les jeunes, les personnes éduquées et celles qui utilisent le téléphone pour des besoins de nécessité, notamment pour la recherche d'un emploi. Le taux de pénétration

informations personnelles de chaque jeune collectée auprès du PEA-Jeunes étant garantie par des chartes signées entre l'investigateur principal du projet et l'IITA. En d'autres termes, cette recherche s'est soumise au protocole d'éthique de l'IITA qui respecte les règles d'éthiques de notre pays. Les jeunes contactés par appels sont soit invités à se rendre dans le centre d'appel, aménagé pour l'occasion, pour la collecte des données (Premier canal), soit à accueillir un agent enquêteur dans leur domicile, exploitation ou tout autre espace pour un entretien (Deuxième canal).

- **Contact des individus n'ayant pas sollicité les services du PEA-Jeunes**

Pour les jeunes n'ayant pas sollicités les services du PEA-Jeunes, les questionnaires sont renseignés via une enquête ménage classique. Les enquêteurs se rendent suivant une procédure préétablie dans les ménages pour chercher les individus correspondant à la structure de l'échantillon de l'étape précédente. Les ménages sont choisis dans les localités correspondantes à celles des jeunes ayant bénéficié du programme PEA-Jeunes.

Des questions filtres ont également permis de se rassurer que les jeunes enquêtés dans les ménages correspondent à la structure de l'échantillon préétabli. Le filtre a aussi concerné la situation d'emploi et d'éducation. Les individus qui fréquentaient encore n'ont pas été pris en compte. Seuls ceux qui ne fréquentaient plus et étaient engagés dans une activité agropastorale ont été concernés par l'enquête. Les individus vivant dans un même ménage avec un individu ayant bénéficié du PEA-Jeunes ont été exclus de cette phase de l'enquête pour éviter les phénomènes de contagions.

Section 3 : Caractéristiques globales de l'échantillon de l'enquête

De manière spécifique, entre 2001 et 2014, l'INS a réalisé trois enquêtes sur la consommation des ménages (ECAM 2001, 2007 et 2014) et deux enquêtes sur l'emploi et le secteur informel (EESI 2005 et 2010) avec pour objectif de fournir des informations sur la situation du bien-être des populations (pauvreté) et leur situation sur le marché du travail. Cependant, ces enquêtes ne permettent pas d'avoir des informations sur les individus qui participent aux programmes offerts par les SPE et d'évaluer les effets de ces programmes. Dans ce contexte, il convient de mener une enquête de terrain pour identifier les motivations et les gains des personnes qui sollicitent les programmes d'interventions publiques à l'instar du PEA-Jeunes. Les données collectées permettent de faire une catégorisation en trois groupes. Le groupe des personnes inscrites qui ont bénéficié d'un appui du PEA-Jeunes (groupe 1), le groupe des personnes

d'internet est quant à lui estimé à 25,6% en 2014. Avec un niveau plus élevé chez les jeunes qui se connectent dans les cybercafés ou à l'aide de leurs smart phones.

inscrites qui n'ont pas bénéficié d'un appui du PEA-Jeunes (groupe 2) et le groupe des personnes qui ne sont pas inscrites au PEA-Jeunes (groupe 3). L'objectif de cette section est de fournir une description globale des données collectées auprès des personnes qui ont sollicité les services du PEA-Jeunes (groupes 1 et 2) d'une part et des personnes qui n'ont pas sollicité les services du PEA-Jeunes d'autre part (groupe 3).

3.1 Genre et recours au PEA-Jeunes du Cameroun

La réflexion sur l'égalité des genres et leur prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de la recherche constitue un enjeu majeur. Cette recherche intègre l'analyse et les considérations relatives au genre et à la diversité. Il s'agit notamment de prêter attention aux normes sociales qui perpétuent les inégalités entre les sexes, aux causes sous-jacentes de cette inégalité ainsi qu'à la nature intersectionnelle de l'inégalité entre les sexes. En effet, les femmes ne constituent pas un groupe homogène, et les désavantages peuvent être aggravés dans le cas de sous-groupes précis. Dans le cadre de notre étude, les femmes sont moins nombreuses à recourir aux programmes agricoles jeunes à l'instar du PEA-Jeunes comparativement aux hommes. Ceci peut être expliqué par le fait que les hommes sont généralement chef de ménage et doivent dès lors subvenir aux besoins de la famille. Ainsi, les individus de sexe masculin sont plus appliqués dans le processus de recherche d'emploi et sont donc informés de toute opportunité qui pourra les aider pour financer leur activités à l'instar du PEA-Jeunes.

Tableau 3 : Répartition de l'échantillon en fonction du sexe

	Traités	Contrôle
Homme	81	110
Femme	68	70

Source : EEPEA-J (2021)

3.2 Âge et recours au PEA-Jeunes du Cameroun

L'âge est généralement le principal facteur discriminant dans l'accès aux programmes sociaux. L'éligibilité, qui est la première condition à remplir pour ambitionner participer à un programme ou une prestation sociale ; est souvent adossée à la condition d'âge. L'Etat développe souvent un ensemble de programmes et projets visant une population cible bien spécifiée. Cette population cible est généralement composée des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables, etc. Dans la pratique, le critère d'éligibilité est déterminé par les autorités publiques et interprété sur le terrain par les bureaucrates ou les responsables des programmes (Parsons, 1991). Si nous prenons le cas du PEA-Jeunes, le programme cible généralement la population âgée de 18 à 35 ans. Les données montrent que l'âge moyen des

traités est de 31.51 ans et celui des non traités est de 31.09 ans et la différence d'âge entre les deux sous-groupes est non significative. Ce qui laisse présager que les deux groupes sont comparables dans le cadre de l'évaluation envisagée.

Tableau 4 : Distribution de l'âge moyen en fonction du statut de traitement

âge moyen des traités	âge moyen des contrôles	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
31.51	31.09	0.42	0.6522	0.5147

Source : EEPEA-J (2021)

3.3 Statut matrimonial et recours au PEA-Jeunes du Cameroun

Les personnes ayant des responsabilités familiales sont souvent plus appliquées dans le processus de recherche d'emploi. Les chefs de ménages sont généralement les principaux pourvoyeurs en ressources du ménage. Dans cet ordre d'idées, ils seront plus enclins à être informés en ce qui concerne les prestations mise en place par les autorités publiques pour l'accompagnement des jeunes. Les résultats de l'enquête révèlent que les jeunes vivant en couple homme ou femme, avec ou sans enfants bénéficient plus souvent des services du PEA-Jeunes que les personnes vivant seuls.

Tableau 5 : Répartition de l'échantillon en fonction du statut matrimoniale

	Traités	Contrôle
Pas en couple	57	82
En couple	92	98

Source : EEPEA-J (2021)

3.4 Education et recours au PEA-Jeunes du Cameroun

Le capital humain est considéré comme un facteur qui facilite l'accès à l'emploi des individus sur le marché du travail. C'est ce qui peut justifier le fait que depuis les années 60, les gouvernements investissent des milliards dans des programmes éducatifs, de formation et d'accompagnement des individus dans la recherche d'emploi ou de financement pour s'installer à son propre compte. En effet, l'idée de capital humain émerge durant ces années avec les travaux pionniers de Becker et ses confères (Schultz et Mincer). Au sens de Becker (1975), le capital humain désigne l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par un individu. Il s'acquiert par l'éducation ou la formation pour ce qui est des compétences cognitives (perception, langage, mémoire, raisonnement, décision, etc.) mais il intègre également des compétences non cognitives (confiance en soi, motivation, autonomie, etc.). Il conditionne les opportunités des agents sur le marché du travail, que ce soit entre chômage et emploi ou dans la transition d'un emploi à un autre. Ainsi, le capital humain

accumulé par un individu pourrait influencer sa participation à un programme public. Car cela facilite le décryptage des différentes modalités formulées par les responsables des programmes et permet ainsi à l'individu de franchir les différents paliers qui conditionnent la participation à un programme public. Le tableau 6 indique que la participation au programme PEA-Jeunes augmente avec le niveau d'instruction et atteint son pic lorsque les jeunes complètent le niveau secondaire.

Tableau 6 : Répartition de l'échantillon en fonction du niveau d'instruction

	Traités	Contrôle
Non scolarisé	2	10
Primaire	29	55
Secondaire	67	75
Supérieur	43	37

Source : EEPEA-J (2021)

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de détailler la méthodologie utilisée pour collecter les données auprès des jeunes exerçant dans le secteur agropastoral. L'étude met en exergue trois groupes, les personnes ayant bénéficiées du programme (traitées), les personnes ayant postulées au programme mais n'ont pas bénéficiées du programme (première groupe de contrôle) et les personnes n'ayant jamais postulées au programme (deuxième groupe de contrôle). Pour les échantillons des jeunes traités et des jeunes non traités ayant sollicité sans succès l'appui du PEA-Jeunes on utilise les données administratives du PEA-Jeunes pour tirer les jeunes à enquêter. Pour le groupe des jeunes non-traités n'ayant jamais sollicité l'appui du PEA-Jeunes, on utilise les procédures classiques d'enquêtes auprès des ménages pour les tirer. En ce qui concerne les caractéristiques de l'échantillon, l'étude révèle que les personnes qui bénéficient du PEA-Jeunes sont des jeunes âgés de 31 ans en moyenne, vivant en couple et ayant un niveau d'instruction du primaire ou du secondaire de manière générale.

CHAPITRE 3. PARTICIPATION AU PEA-JEUNES DU CAMEROUN : ANALYSE PRELIMINAIRE EXPLORATOIRE

Introduction

Ce chapitre s'appuie sur une base de données originale dont l'objectif était de collecter les informations pour analyser les facteurs qui déterminent la connaissance et l'utilisation du PEA-Jeunes au Cameroun. Il existe une panoplie de travaux sur les facteurs qui motivent le recours aux programmes sociaux. Heckman et Smith (2004) développent un cadre conceptuel d'analyse de la participation aux programmes sociaux. Les auteurs construisent un processus de participation autour de cinq étapes allant de l'éligibilité à la participation effective au programme en passant par l'information, l'inscription et la sélection au programme. L'objectif de ce chapitre est de discuter des statistiques relatives au processus de participation au PEA-Jeunes du Cameroun. Le chapitre se décline en deux sections. La première section présente la connaissance du PEA-Jeunes suivant quelques caractéristiques sociodémographiques ainsi que les stratégies d'informations sur l'existence du programme. Ensuite, nous analysons l'inscription au PEA-Jeunes suivant quelques caractéristiques sociodémographiques et les antécédents sur le marché du travail. Enfin, nous effectuons un tour d'horizon des autres programmes/projets agricoles jeunes. La seconde section met en relation le passage par ce dispositif d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et la production agropastorale.

Section 1 : Caractéristiques sociodémographique et recours au PEA-Jeunes

Cette section s'attèle à discuter de la connaissance du PEA-Jeunes en s'inspirant du cadre conceptuel de Heckman et Smith (2004). Elle présente les canaux d'informations sur l'existence de ce dispositif avant d'analyser l'inscription à ce programme. Tout ceci suivant quelques caractéristiques sociodémographiques et les antécédents sur le marché du travail.

1.1 L'éligibilité au programme PEA-Jeunes

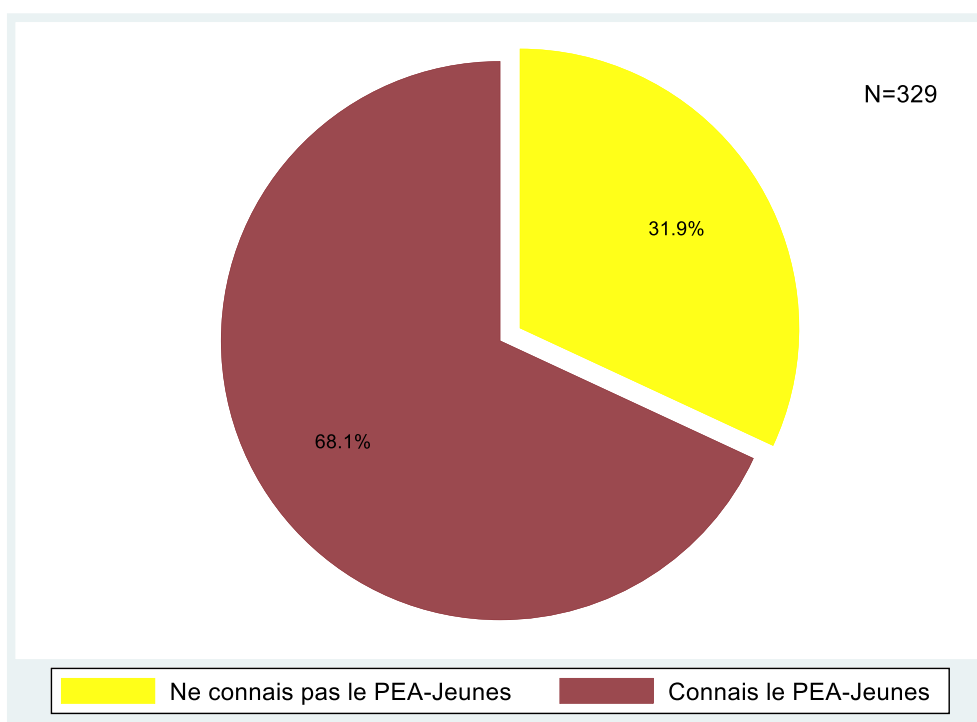
L'éligibilité est la première condition à remplir pour ambitionner participer à un programme ou une prestation sociale. La raison est que l'Etat développe souvent un ensemble de programmes et projets visant une population cible bien spécifiée. Le critère d'éligibilité porte souvent sur une caractéristique sociodémographique à l'instar de l'âge, le sexe, la pauvreté, la situation d'emploi, etc. Dans la littérature, la population cible est généralement composée des femmes, des jeunes ou des personnes vulnérables, etc. Dans la pratique, le critère d'éligibilité est déterminé par les autorités publiques même s'il est important de noter que ces critères

d'éligibilités peuvent être interprétés sur le terrain par les bureaucrates ou les responsables des programmes (Parsons, 1991). La population cible du PEA-Jeunes est l'ensemble des jeunes camerounais âgé de 18 à 35 ans et désireux de s'insérer dans le monde rural.

1.2 L'information sur l'existence du programme PEA-Jeunes

Pour bénéficier d'un programme il faut être informé de son existence. Sur ce point, Stigler (1962) soutient que compte tenu de l'imperfection de l'information sur le marché du travail, les actifs ont intérêt à effectuer des démarches de prospection pour connaître les emplois disponibles et les rémunérations proposées. Ils doivent donc arbitrer entre le coût de cette recherche d'emploi et les gains qu'elle leur permettra d'obtenir. Dès lors, le demandeur d'emploi se lance à la quête d'informations sur les programmes disponibles et les modalités y afférentes. Ainsi, le fait pour un individu d'être informé de l'existence d'un dispositif d'aide à l'emploi dépend de la fréquence à laquelle cet individu est généralement informé au sujet de la disponibilité des programmes publics, de sa situation économique et de ces réseaux d'amis et connaissances ayant entendu parler du programme ou ayant participé aux programmes. L'étude montre que plus de deux jeunes sur trois (68,1%) connaissent le PEA-Jeunes.

Graphique 1: Connaissance du programme PEA-Jeunes

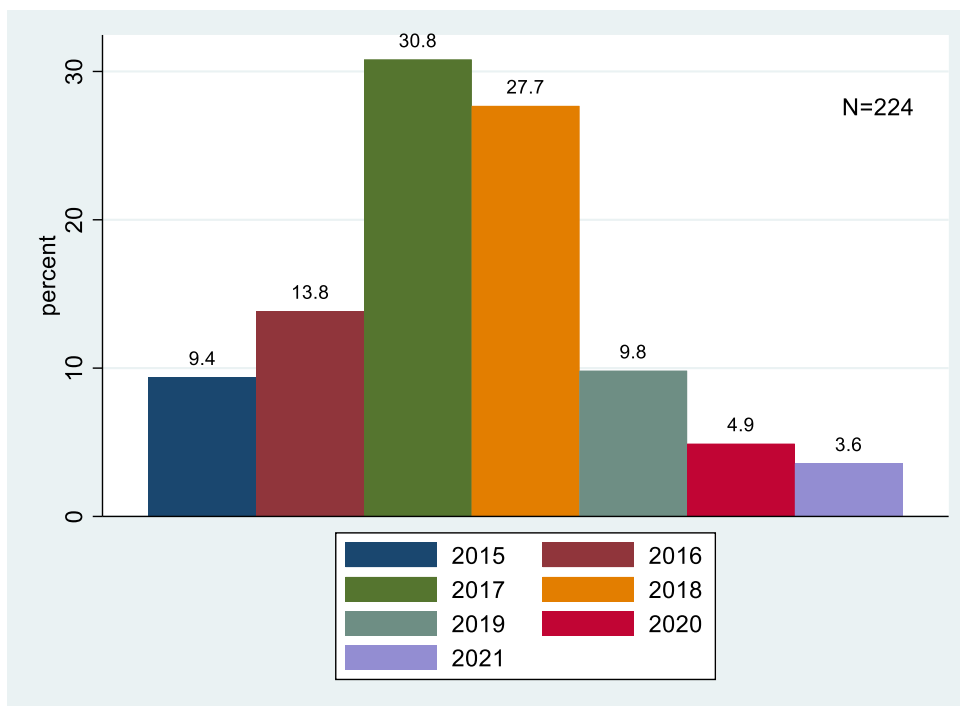


Source : EEPEA-J (2021)

Ainsi, l'information fournie par les responsables du programme permet de toucher la population cible. La diffusion de l'information sur le programme dépend de l'effort de communication des responsables du programme. C'est dans cette optique que le PEA-Jeunes offre un ensemble

d'appuis aux jeunes agriculteurs afin de renforcer leurs ressources humaines et financières. Cette stratégie de communication s'est renforcée au cours des années comme l'atteste le graphique 2. En effet, les années 2017 et 2018 représentent les dates pendant lesquelles le programme a atteint un pic dans sa stratégie de communication. Cela peut s'expliquer par l'arsenal mis en œuvre par le programme avec l'appui du BIT qui depuis 2017 accompagne le programme à tous les niveaux d'interventions. Ainsi, le module TRIE permet d'attirer les jeunes dans les différents bassins de productions.

Graphique 2 : Année de connaissance du programme PEA-Jeunes



Source : EEPEA-J (2021)

Le PEA-Jeunes utilise plusieurs canaux de communication à l'instar des communiqués à la radio ou à la télévision, des campagnes d'information dans les unités administratives locales (Chefferies, délégués de la jeunesse, etc.), à travers des affiches, à travers des campagnes d'information du PEA-Jeune dans les journaux ou des foires, à travers des diffusions électroniques sur les réseaux sociaux/internet.

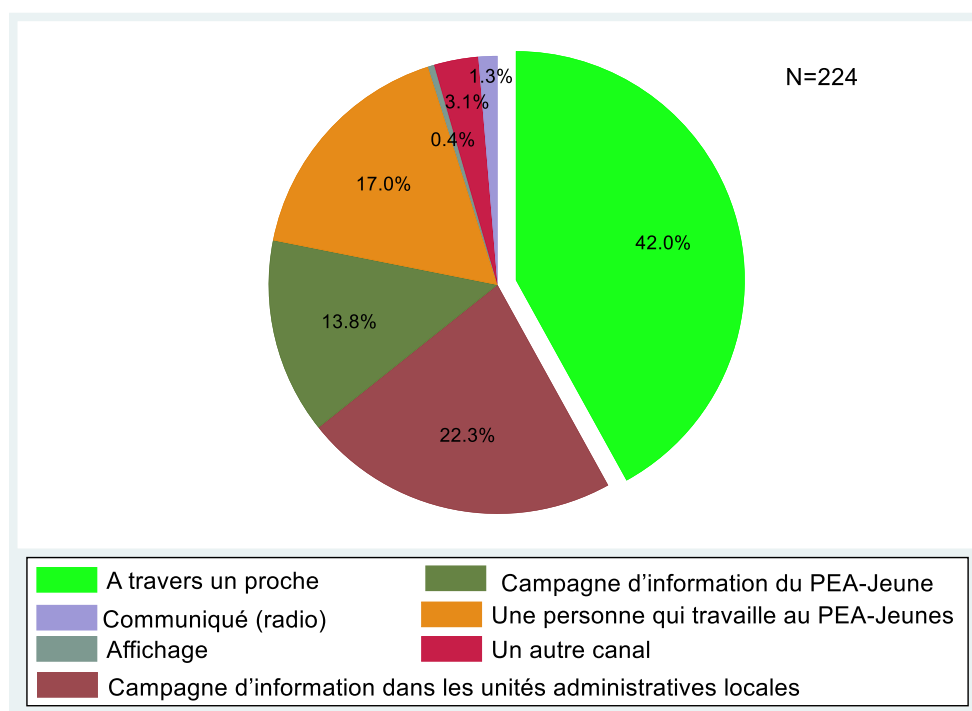
Sur ce point, le graphique 3 indique que près de la moitié (42,0%) des jeunes connaissent le PEA-Jeunes à travers un proche ou une connaissance. Ce résultat souligne l'effet primordial du « bouche à oreille » et montre que le PEA-Jeunes se fait principalement connaître par ses usagers. De plus, les études qui traitent du canal d'insertion sur le marché camerounais du travail, s'accordent sur le fait que la recherche d'emploi ou l'obtention d'un emploi au Cameroun s'effectue essentiellement via la mobilisation du réseau de solidarité familiale (INS,

2011 ; Yogo, 2011 ; Zamo-Akono, 2018). Les campagnes d'information dans les unités administratives locales par le truchement des chefferies, des délégués de la jeunesse, etc. représentent le deuxième canal d'information soit 22,3% d'individus utilisent ce canal. Ce canal permet de toucher les jeunes cibles dans les différents bassins de production. En effet, ces campagnes d'information dans les différents bassins de production semblent à priori efficace pour atteindre la population ciblée par les prestations du PEA-Jeunes car, cette politique d'information systématique simplifie les démarches pour les individus qui peuvent bénéficier des prestations du PEA-Jeunes sans devoir adopter un comportement particulièrement actif en matière de recherche d'information relative à leur droit.

17% des jeunes ont connus le programme via une personne qui travaille au PEA-Jeunes. Ce chiffre peut renvoyer au fait que ceux qui connaissent quelqu'un qui travaille au programme ont une information cachée qui peuvent accélérer leur participation au programme et peut exacerber les inégalités d'accès aux programmes publics.

Les campagnes d'information du service de communication du PEA-Jeune dans le journal, les foires, les bourses de l'emploi, etc. est utilisé par 13,8% des jeunes. Ceci veut dire que les campagnes formelles du PEA-Jeunes dans les médias sont salutaires. Maintenant, il faut renforcer leurs diffusions au niveau plus local, par exemple en s'appuyant sur les radios communautaires, les écoles reculées, les autorités traditionnelles et religieuses, etc. Enfin, 3,1% déclarent avoir connu le PEA-Jeunes via un autre support d'information.

Graphique 3. Les canaux d'information sur le programme PEA-Jeunes



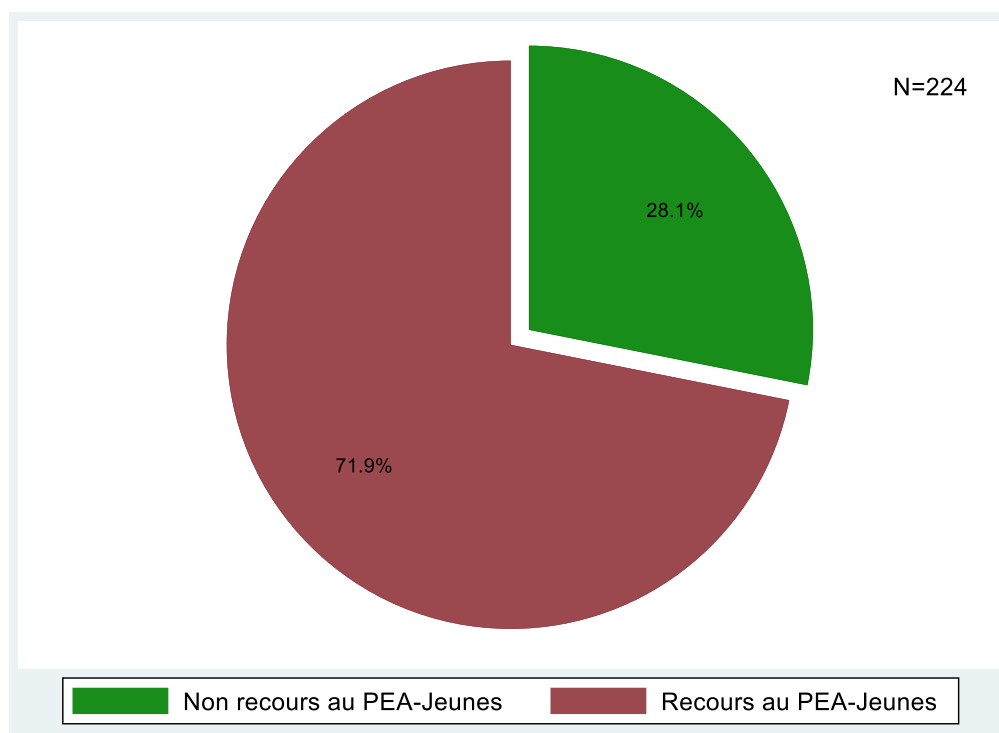
Source : EEPEA-J (2021).

En somme, le PEA-Jeunes diffuse des informations dans le monde rural pour plus de transparence. Cependant, ces informations doivent effectivement atteindre les destinataires pour susciter un recours aux différents appuis du PEA-Jeunes. Cette étape conditionne le recours et doit nécessairement être franchie pour passer à l'étape suivante. Une fois cette connaissance minimale est validée, les potentiels candidats doivent percevoir les avantages directs de cette prestation pour être incités à postuler au programme.

1.3 L'inscription au programme

Sachant que l'individu est éligible et informé, il doit maintenant décider de candidater au programme. Le futur participant prend la décision de s'inscrire au programme si et seulement si les gains espérés sont supérieurs aux coûts d'opportunité perçus par le candidat. En d'autres termes, un individu s'inscrit dans un programme s'il juge que le profit qu'il va percevoir dans ce programme est plus alléchant que les ressources dont ils disposent et ses goûts personnels pour le loisir et la consommation de bien matériel. Rendu à cette étape, les autres facteurs qui peuvent motiver les individus à s'inscrire sont entre autres : l'allègement des procédures administratives ; des facilités d'accessibilité (distance, mobilité), etc. Sur ce point, l'inscription au programme PEA-Jeunes se matérialise à la fin de la formation TRIE. Dans l'échantillon, 71,9% des jeunes agriculteurs sont inscrits au PEA-Jeunes contre 28,1% qui ne sont pas inscrits au PEA-Jeunes.

Graphique 4. Recours au programme PEA-Jeunes

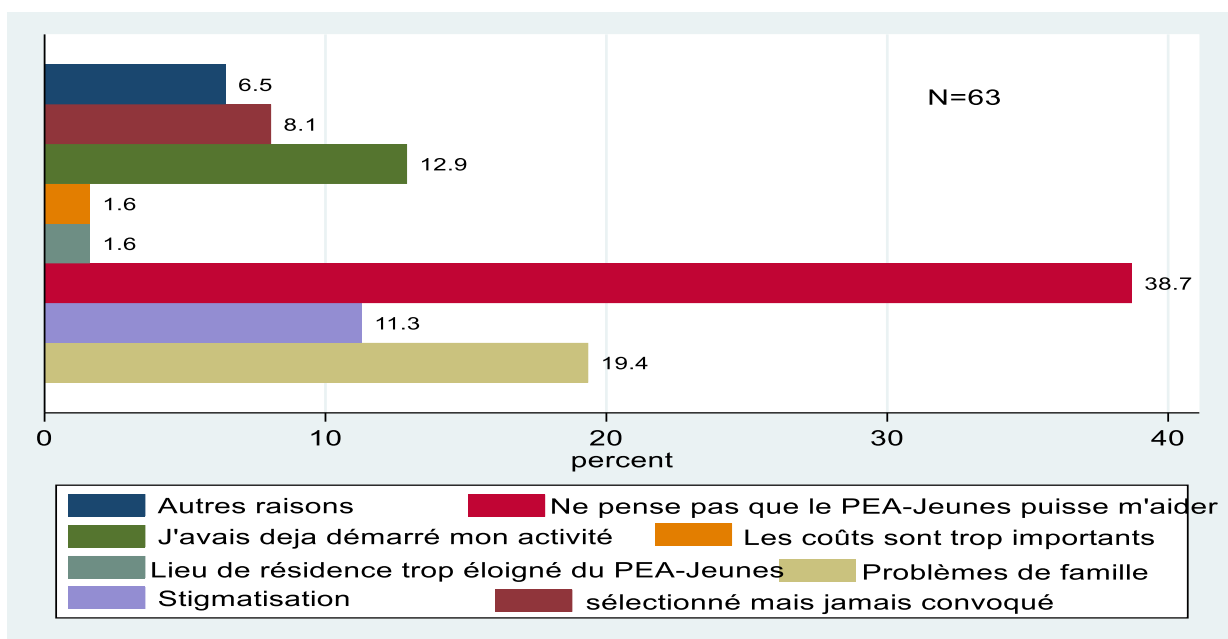


Source : EEPEA-J (2021).

Les jeunes éligibles qui décident de ne pas participer au programme PEA-Jeunes avancent plusieurs raisons. En effet, quand leur est posée la question de savoir : « *pourquoi n'êtes-vous pas inscrit au programme PEA-Jeunes ?* », plus d'une personne sur trois (38,7%) rétorque qu'il ne pense pas que le PEA-Jeunes puisse l'aider. Dans le même ordre d'idées, 19,4% d'individus affirment qu'ils ne s'inscrivent pas à cause des problèmes de familles ; 12,9 % de jeunes avaient déjà démarré leurs activités avant de connaître le PEA-Jeunes ; 11,3% des non-inscrits ne souhaitent pas être vu comme des assistés. Moffit (1983) relevait déjà cet état des choses. En effet, des individus bien que éligibles aux différentes prestations du PEA-Jeunes font le choix de ne pas y recourir. Car, ils estiment que la société les considèrera comme des « handicapés économiques ». Ce sentiment de sous-estimation ou le regard d'autrui conduit ces individus à ne pas s'inscrire au PEA-Jeunes.

Cette tendance à la non inscription au service public d'emploi avait déjà été observé par les études antérieures sur le marché du travail camerounais. Si nous examinons le rapport de l'EESI 2 de l'INS de 2011, l'on note que près de 94% des chercheurs d'emplois ne s'inscrivent pas dans une structure de promotion d'emploi. En outre, quand leur est posée la question de savoir : « *pourquoi n'êtes-vous pas inscrit auprès d'une telle structure ?* » 57% rétorquent qu'ils ne connaissent pas de telles structures, 20% affirment que ces structures ne peuvent pas les aider. De plus 8,1% des jeunes interrogées affirment qu'ils ont été identifiés, sélectionnés, et diagnostiqués par l'ONG de facilitation mandatée par le PEA-Jeunes mais ils ne les ont jamais appelés pour la formation TRIE.

Graphique 5. Raison du non-recours au programme PEA-Jeunes



Source : EEPEA-J (2021).

1.4 La sélection au programme

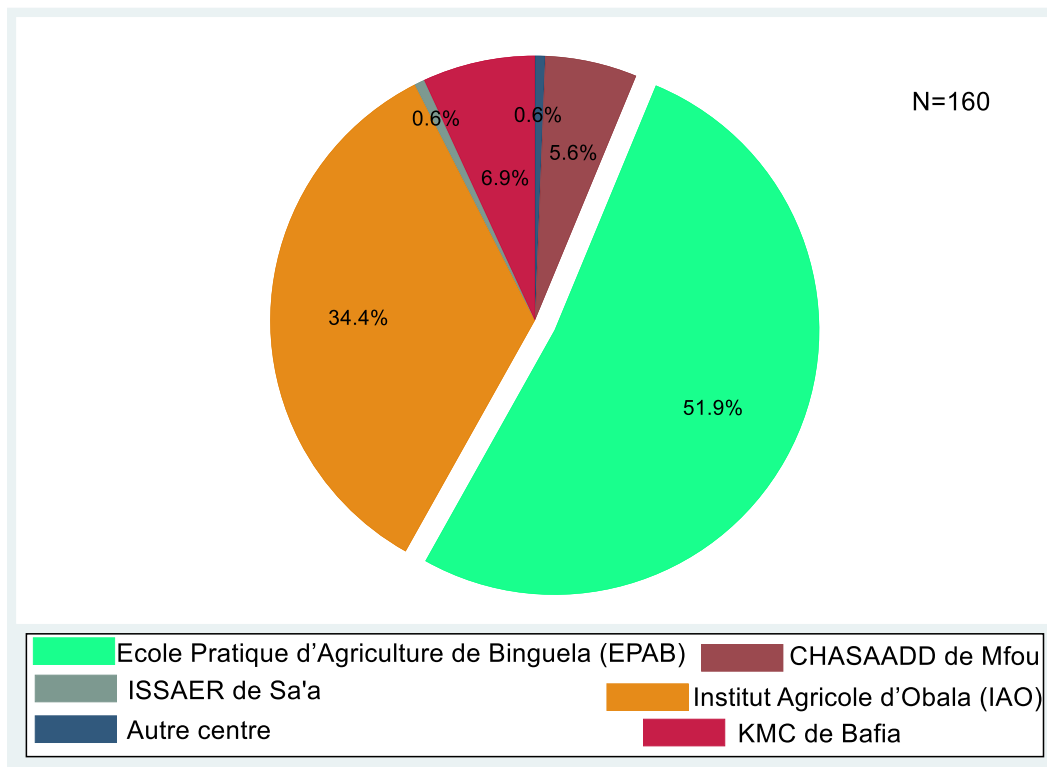
Une étape importante du processus de participation est la sélection des candidats pour recevoir les différents appuis. Sachant que le candidat est éligible, informé et inscrit au PEA-Jeunes, le palier qui suit est la sélection effective au programme. L'acceptation d'un candidat dans un programme dépend des préférences des responsables des programmes notamment en ce qui concerne le type des candidats. En ce qui concerne les programmes agricoles jeunes, les responsables se fondent souvent sur l'employabilité potentielle des candidats pour formuler leurs choix.

Au PEA-Jeunes, la phase de préincubation permet de ressortir la capacité entrepreneuriale du jeune pour produire pour ce dernier une idée d'entreprise viable et un plan d'action. L'idée d'entreprise est obtenue en échangeant avec le candidat sur ses aptitudes, son type de formation scolaire, son champ de compétence, ses traits de personnalité, ses ambitions et aspirations etc. Au total, il en résulte un diagnostic sur les savoirs (savoir-faire, acquis au long de la vie, acquisition scolaire, etc.) et les perspectives et aspirations d'emploi du demandeur. Depuis 2017, cette phase s'appuie sur le module TRIE. C'est après ce diagnostic que le jeune est envoyé en incubation dans le centre d'incubation le plus proche de son bassin de production.

1.5 La participation effective au programme PEA-Jeunes

La participation effective au programme dépend des responsables du programme et du candidat lui-même (Heckman et Smith, 2004). L'appui du programme PEA-Jeunes se résume en deux phases, une période d'incubation et la mise à disposition du financement proprement dit. En ce qui concerne l'incubation, la région du centre compte 6 centres d'incubations. Il s'agit notamment de l'Institut Agricole d'Obala (IAO), de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (EPAB), de la KMC de Bafia, de la CHASAADD de Mfou, de l'ISSAER de Sa'a et du Pôle maraîcher de lablé de Bafia. Le graphique 6 présente la ventilation des jeunes en fonction des écoles dans lesquelles ils ont été incubés. Ce graphique indique que l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (EPAB) a incubé 1 jeune sur deux. Cela fait montre de la confiance que le programme PEA-Jeunes accorde à ce centre dans son processus d'accompagnement. L'Institut Agricole d'Obala (IAO) incube trois quart des jeunes de notre échantillon.

Graphique 6. Ventilation des jeunes en fonction des centres d'incubations

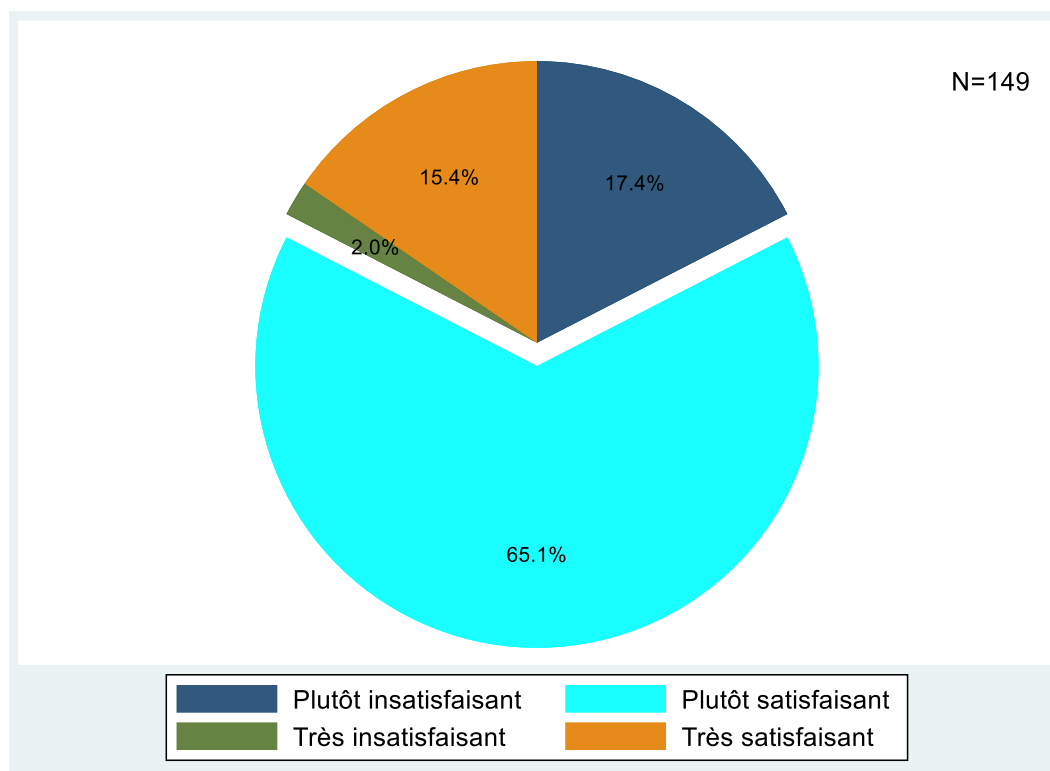


Source : EEPEA-J (2021).

Si nous nous intéressons au candidat demandeur, les délais d'attente ont des incidences directes sur la décision de participer ou pas au programme. Ainsi, l'écart entre l'acceptation au programme et la participation effective au programme entraîne une modification du coût d'opportunité qui peut amener un candidat sélectionné à refuser de participer au programme. De plus, la réalisation des événements susceptible de modifier le coût d'opportunité des candidats tels que la survenance d'une maladie soudaine ou l'arrivée d'une offre d'emploi pendant ce délai d'attente, peut changer la volonté des candidats de poursuivre le processus de participation jusqu'à sa fin. Dans le cadre du PEA-Jeunes, le délai moyen d'attente entre la phase préincubation et l'entrée en incubation est de 3,64 mois. Ce délai est acceptable lorsque l'on sait que la durée moyenne de chômage sur le marché du travail camerounais est de 38,5 mois. La durée moyenne d'incubation est de 2,9 mois. Durant, ce séjour dans les centres d'incubations les jeunes agriculteurs sont formés de manière théorique et pratique à différents modules parmi lesquelles : la Formation entrepreneuriale intitulée 'Créez Votre Entreprise' (CREE), l'Education financière, la Formation technique agropastorale, l'Initiation au leadership et l'Initiation à l'outil informatique. A la sortie de cette incubation, 96,25% de jeunes estiment que la participation à l'incubation du PEA-Jeunes a amélioré leurs compétences dans l'entrepreneuriat agropastorale.

La deuxième étape de l'appui du programme PEA-Jeunes est l'octroi du crédit proprement dit. Le montant moyen d'argent décaissé par le programme PEA-Jeunes s'élève à 1.281.174 FCFA. Après l'obtention de ce kit d'installation, le programme PEA-Jeunes à travers ces coachs accompagne le jeune dans la mise en œuvre opérationnelle de son plan d'affaire suivant un plan de décaissement préalablement établi. Le graphique 7 révèle que 2 jeunes sur 3 estiment que l'accompagnement du conseiller d'entreprise du PEA-Jeunes a été plutôt satisfaisante tandis que 17,4% pensent que l'accompagnement du conseiller d'entreprise du PEA-Jeunes a été plutôt insatisfaisante. Ceci interroge par rapport à la formation de ces conseillers d'entreprises, cette formation devrait être renforcée.

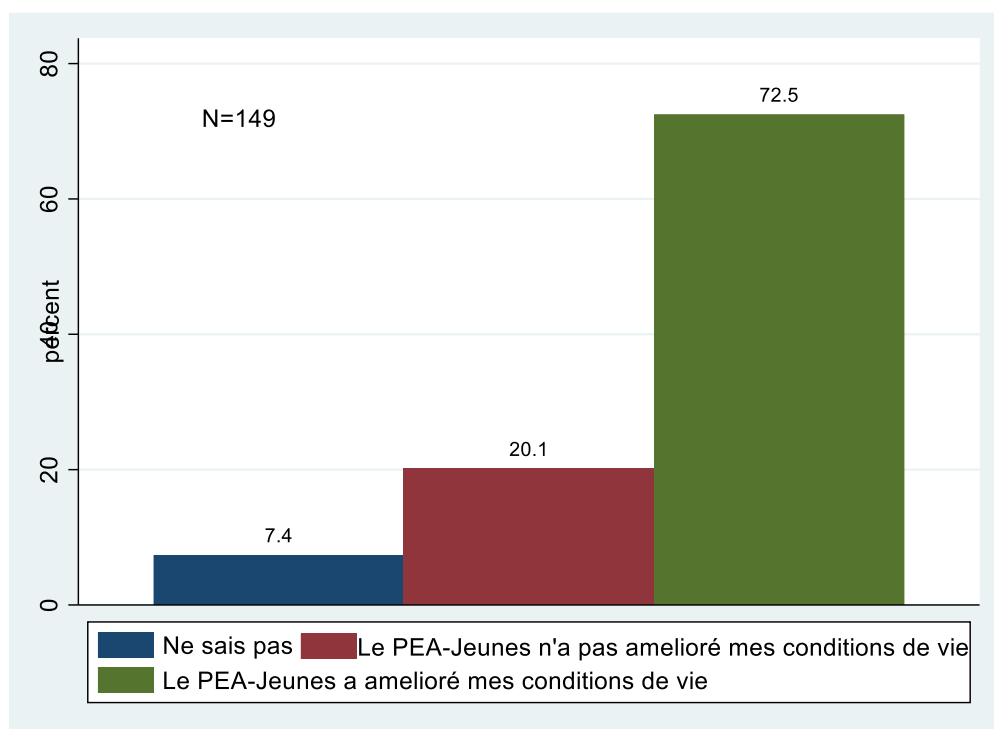
Graphique 7. Satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement du conseiller d'entreprise du PEA-Jeunes



Source : EEPEA-J (2021).

Au terme de l'appui du PEA-Jeunes, il est demandé aux jeunes si la participation au programme PEA-Jeunes a amélioré leur condition de vie. Le graphique 8 consigne les réponses à cette question. Dans l'ensemble les jeunes bénéficiaires semblent satisfait de l'accompagnement du programme PEA-Jeunes. Cependant, 20,1% estiment que le passage par le programme PEA-Jeunes n'a eu aucune influence sur leur condition de vie. Ce qui peut sembler paradoxale au vue de l'arsenal déployé par le programme durant tout le processus de formation et de financement.

Graphique 8. Satisfaction vis-à-vis de l'appui du PEA-Jeunes



Source : EEPEA-J (2021).

1.6 Expérience avec d'autres programmes agricoles jeunes

Au-delà du PEA-Jeunes, le gouvernement camerounais et les partenaires au développement ont mis sur pied un ensemble de structures/programmes/projets pour faciliter l'installation des jeunes dans le secteur agropastoral. Ces dispositifs sont généralement logés dans les différents départements ministériels. Le tableau 7 présente les autres programmes dont ont bénéficié les jeunes de l'échantillon d'étude.

Tableau 7. Les autres programmes agricoles jeunes

Programmes	Nombre de jeunes ayant bénéficié
AFOP	19
PAJER-U	2
GIZ	2
FAO	1
IRAD	1
Mini entreprise bon bergé	1
MINMESSA	1
Procasur	1
Prostina	1
Service civique de participation au développement	1
Transagri	1
APME	1
Widu Africa, Tony Elumelu fondation (TEF)	1
École ferme de foubot	1

Source : EEPEA-J (2021).

Section 2. Recours au PEA-Jeunes et performance des agriculteurs

La rareté et l'inégalité d'accès au crédit constitue une contrainte majeure au développement du secteur agricole et rurale et aggravent les effets de la pauvreté dans les zones rurales. En effet, le financement du secteur agricole est incertain car les banques commerciales ne fournissent presque pas de financement dans ce secteur. L'investissement dans les intrants agricoles est généralement entravé par le mauvais fonctionnement des marchés du crédit. Une solution pour surmonter ces contraintes, en particulier parmi les agriculteurs pauvres qui sont les plus susceptibles d'être soumis à des contraintes de crédit, est la fourniture de transferts de fonds. Les transferts d'argent liquide peuvent être un complément important à un agenda de développement agricole plus large. Les transferts de fonds agissent non seulement comme un moyen de protection sociale, mais aussi comme un moyen de promouvoir les gains de production au niveau de l'exploitation.

2.1 Recours au PEA-Jeunes et quelques résultats des agriculteurs

La participation aux programmes agricoles jeunes permet de lever les contraintes de financement que rencontrent très souvent les jeunes agriculteurs. Ainsi, les agriculteurs ayant accès au crédit peuvent accroître leur production. En fait, le passage par un programme agricole jeunes permet aux bénéficiaires de maîtriser l'itinéraire de production et de lever la contrainte de crédit. Les chiffres révèlent que la différence des chiffres d'affaires moyens entre les bénéficiaires du programme PEA-Jeunes et ceux qui n'ont pas bénéficiés du programme PEA-Jeunes est statistiquement significatif au seuil de 1%. En accord avec ce résultat, le chiffre d'affaires moyens des bénéficiaires du programme PEA-Jeunes est 1 722 272 francs supérieur à celui des non bénéficiaires. Autrement dit, le chiffre d'affaires moyens des bénéficiaires du programme PEA-Jeunes est plus de deux fois supérieur à celui des non bénéficiaires. Cela implique que le traitement PEA-Jeunes a eu des effets sur le chiffre d'affaires des bénéficiaires.

Tableau 8 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement

Chiffre d'affaires moyen des traités	Chiffre d'affaires moyen des contrôles	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
3 371 570	1 649 297	1 722 272	2.7365	0.0065

Source : EEPEA-J (2021)

En ce qui concerne la profondeur du traitement, il est important de noter que les agriculteurs ayant bénéficiés d'un traitement complet ont des chiffres d'affaires moyens supérieur à celui des agriculteurs ayant bénéficié d'un traitement incomplet.

Tableau 9 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (Traitement complet Vs traitement incomplet)

Chiffre d'affaires moyen traitement complet	Chiffre d'affaires moyen traitement incomplet	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
2 507 976	1 503 230	1 004 746	2.7776	0.0064

Source : EEPEA-J (2021)

Note : Traitement complet correspond à ceux qui ont entièrement bénéficié c'est-à-dire du PEA-Jeunes et du crédit bancaire (IFR). **Traitement incomplet** représente ceux qui ont uniquement bénéficié du Kit d'installation du PEA-Jeunes.

Une analyse selon le type de production (végétale ou animale) montre que le chiffre d'affaires moyen est plus élevé chez les agriculteurs bénéficiaires du PEA-Jeunes engagés dans la production végétale et cette différence de chiffre d'affaires moyen entre les bénéficiaires et non bénéficiaires engagés dans la production végétale n'est pas significatif.

Tableau 10 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (production végétale)

Chiffre d'affaires moyen des traités	Chiffre d'affaires moyen des contrôles	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
1 545 712	1 079 342	466 369.9	1.0227	0.3079

Source : EEPEA-J (2021)

Tandis que l'inverse est vrai pour la production animale. En fait, le tableau 11 révèlent que la différence des chiffres d'affaires moyens entre les bénéficiaires du programme PEA-Jeunes engagés dans la production animale et ceux qui sont engagés dans la production animale sans avoir bénéficiés du programme PEA-Jeunes est statistiquement significatif au seuil de 1%. En d'autres termes, le chiffre d'affaires moyens des bénéficiaires du programme PEA-Jeunes est de 1 131 458 francs supérieurs à celui des non bénéficiaires. Autrement dit, le chiffre d'affaires moyens des bénéficiaires du programme PEA-Jeunes est près de deux fois supérieur à celui des non bénéficiaires. Cela implique que le traitement PEA-Jeunes a eu des effets sur le chiffre d'affaires des bénéficiaires engagés dans la production animale.

Tableau 11 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (production animale)

Chiffre d'affaires moyen des traités	Chiffre d'affaires moyen des contrôles	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
2 442 664	1 311 206	1 131 458	3.9841	0.0001

Source : EEPEA-J (2021)

L'analyse des chiffres d'affaires réalisés par département de résidence (tableau 12) montre que les agriculteurs des départements du Mfoundi et des Mefou (mefou et afamba ; mefou et akono) sont ceux qui ont les chiffres d'affaires les plus alléchants. Lorsqu' on effectue une comparaison entre les départements voisins, les résultats indiquent que le chiffre d'affaires moyen des agriculteurs du Mfoundi est supérieur à celui des agriculteurs de la méfou et cette différence est statistiquement significative au seuil de 5 pour cent.

Tableau 12 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (Mfoundi vs Mfou)

Chiffre d'affaires moyen du Mfoundi	Chiffre d'affaires moyen de la Mefou	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
2 206 958	1 440 494	766 463.9	2.5546	0.0114

Source : EEPEA-J (2021)

Aussi, le chiffre d'affaires moyen des agriculteurs de la Lekié (Lekie et Haute sanaga) est supérieur à celui des agriculteurs du Mbam (mbam et inoubou ; mbam et kim) et cette différence est statistiquement significative au seuil de 5 pour cent.

Tableau 13 : Distribution du chiffre d'affaires moyen en fonction du statut de traitement (Lekié vs Mbam)

Chiffre d'affaires moyen de la Lekié	Chiffre d'affaires moyen du Mbam	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
1 309 526	834 878	474 648.3	2.0216	0.0460

Source : EEPEA-J (2021)

2.2 Recours au PEA-Jeunes et les autres résultats des agriculteurs

La participation aux programmes agricoles jeunes augmente la consommation des denrées alimentaires provenant de leur propre production. L'enquête indique que les bénéficiaires du programme PEA-Jeunes consomment plus leur produit comparativement à ceux qui n'ont pas bénéficiés du programme PEA-Jeunes. Cependant, cette différence d'autoconsommation moyenne entre les bénéficiaires du programme PEA-Jeunes et ceux qui n'ont pas bénéficiés du programme PEA-Jeunes n'est pas statistiquement significatif au seuil conventionnellement retenu.

Tableau 14 : Autoconsommation moyen en fonction du statut de traitement

Autoconsommation moyen des traités	Autoconsommation moyen des contrôles	Différence de moyenne	t-statistic	p-value
39 459.66	35 282.15	4 177.516	0.5659	0.5719

Source : EEPEA-J (2021)

2.3 Impacts du COVID19 sur la production agricole

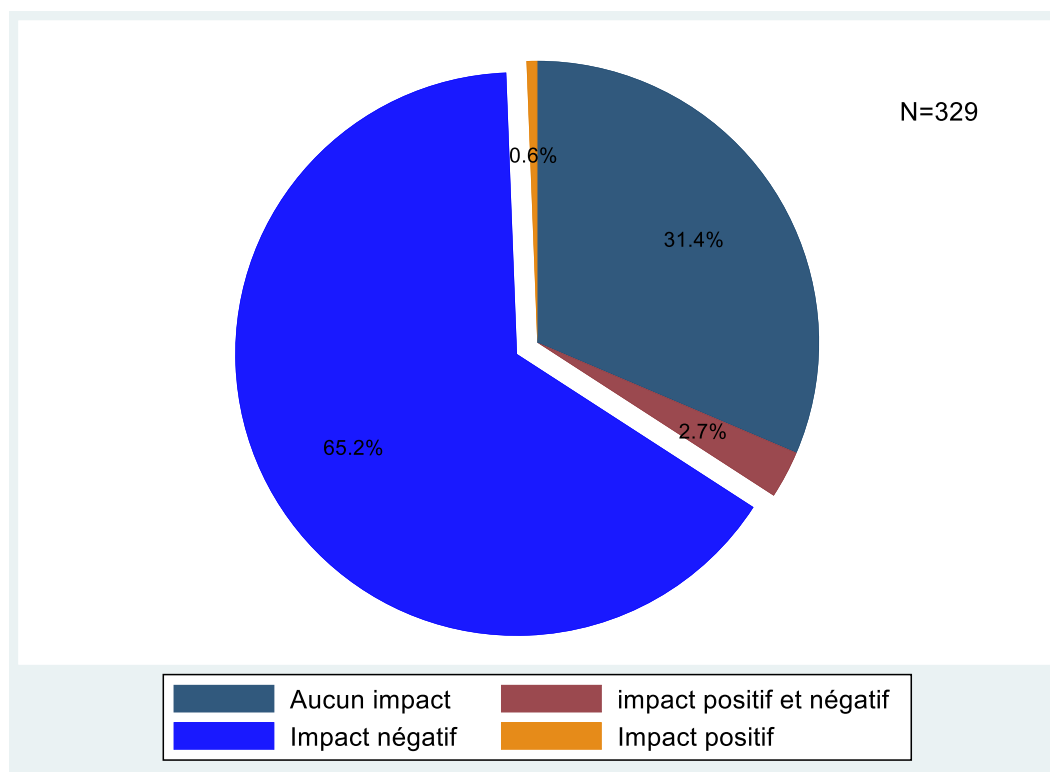
La pandémie du COVID-19 a démarré en décembre 2019 dans la ville chinoise de Wuhan, et s'est progressivement étendue d'abord aux autres villes chinoises, et par la suite au reste du monde. Elle a commencé à avoir des conséquences en termes de morts en Europe à partir de la fin février 2020. L'Afrique Subsaharienne, longtemps épargnée, a déclaré son premier cas de la COVID-19 le 27 février 2020 au Nigéria, et la propagation de la pandémie s'est alors rapidement étendue sur l'ensemble des pays d'Afrique. L'évolution exponentielle de la maladie, s'explique par l'interconnexion de plus en plus croissante des économies du globe, de même que l'accroissement des interactions humaines.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des coûts considérables pour les sociétés du monde entier. Une pandémie de cette ampleur peut changer nos sociétés pour les années à venir, surtout si elle a un impact sur nos valeurs et nos modèles économiques. En effet, pour limiter la propagation du virus et sauver des vies, la plupart des gouvernements du monde ont imposé des mesures strictes d'endiguement. Dans de nombreux secteurs, les activités ont été totalement interrompues, et les voyages et autres déplacements de personnes ont été restreints. Ces mesures nécessaires ont permis de ralentir la propagation des infections et de réduire le nombre de morts, mais elles ont entraîné à court terme des perturbations économiques et des pertes d'emplois importantes, aggravées par une dégradation de la confiance et un durcissement des conditions financières.

Au Cameroun, l'impact global de ces mesures de suspension d'activités s'est traduit par un recul de la production nationale. La suspension des activités non essentielles et les restrictions de déplacement entravant le fonctionnement efficace des entreprises et leurs relations avec des fournisseurs clés. La demande a également fléchi soudainement, en particulier concernant de nombreux biens et services de consommation caractérisés par des contacts étroits entre producteurs et consommateurs, ainsi que les activités de voyage et de tourisme. De nombreuses entreprises ont subi en conséquence d'amples pertes de recettes et un choc important de liquidités. Les dégradations marquées de la confiance des consommateurs et la montée du chômage limitent la consommation des ménages et renforcent l'épargne de précaution. Les petites et moyennes entreprises (PME) ont été particulièrement touchées, étant donné que nombre d'entre elles exercent leurs activités dans les secteurs des services les plus directement affectés par les mesures de suspension d'activités, et qu'elles disposent de réserves financières limitées pour absorber une forte baisse de chiffre d'affaires (INS, 2020). Dans le pays, les baisses d'activité ont été relativement concentrées dans les secteurs à forte intensité d'emploi, en particulier dans le commerce de gros et de détail, ainsi que dans les activités d'hébergement

et de restauration (INS, 2020). Les résultats de l'EEPEA-J (2021) indiquent que 2 agriculteurs sur 3 affirment que la pandémie de COVID19 a eu un impact négatif sur leurs activités.

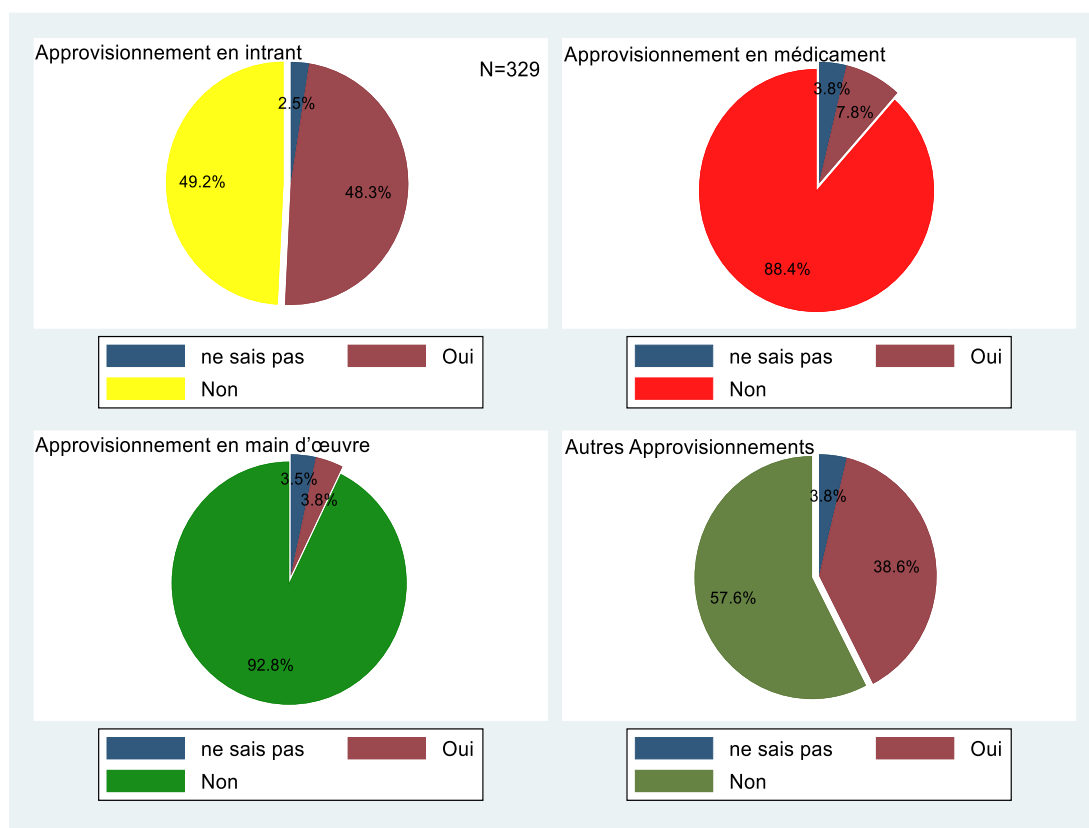
Graphique 9 : Impact du COVID19 sur la production agropastorale



Source : EEPEA-J (2021).

Le graphique 10 montre que près de la moitié des agriculteurs (48,3 pour cent) avaient des difficultés à s'approvisionner en intrants pour leur production.

Graphique 10 : Poste de dépenses le plus négativement affecté par la crise du COVID19



Source : EEPEA-J (2021).

Conclusion

Ce chapitre documente l'itinéraire des jeunes qui s'engage dans l'agro-industrie et les activités économiques rurales au Cameroun. L'analyse est effectuée simultanément sur les jeunes qui bénéficient d'un programme agricole jeune et ceux qui n'en bénéficient pas. Les résultats indiquent que le PEA-Jeunes se fait principalement connaître via le réseau social. De plus, les résultats obtenus permettent de dresser le profil des demandeurs de programmes publics ou du moins de ceux qui ont fait l'objet de cette étude. Ils sont généralement des hommes, âgés de 31 ans en moyenne vivant généralement seul, sont pour la plupart des diplômés du secondaire, maîtrisent la langue française, sont des non migrants, en bonne santé, jeunes ayant un père avec une expérience dans le secteur agropastoral. Aussi, quelques résultats sur la production agricole ont été mis en exergue. La participation au programme PEA-Jeunes augmente considérablement le chiffre d'affaires des bénéficiaires. Autrement dit, le chiffre d'affaires moyen des bénéficiaires du programme PEA-Jeunes est plus de deux fois supérieur à celui des non bénéficiaires. La pandémie de COVID19 a eu un impact négatif sur les activités des jeunes agriculteurs car 2 agriculteurs sur 3 affirment que la pandémie de COVID19 a affecté négativement leurs activités.

CONCLUSION GENERALE

Le Cameroun a implémenté un ensemble de programmes et projets dans le but d'améliorer l'engagement des jeunes dans l'agro-industrie et les activités économiques rurales. Évaluer ces programmes semble être l'étape suivante qui se veut déterminante non seulement pour faire le point des efforts entrepris mais également pour améliorer l'efficacité des programmes mis sur pied. C'est dans cette optique que ce travail se propose d'évaluer l'impact du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) du Cameroun sur la performance des agriculteurs. A l'issu de cette étude, il en ressort que le programme PEA-Jeunes a un impact positif sur la performance des jeunes agriculteurs au Cameroun. Cependant, il est important de noter que la crise du COVID19 a affecté négativement les activités des jeunes agriculteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Banerjee, A. et Duflo, E. (2009).** The experimental approach to development economics. *Annual Review of Economics*, 1, 151-78.
- Barrett. C.B, et Carter. M.R. (2010).** The Power and Pitfalls of Experiments in Development Economics: Some Non-random Reflections, *Applied Economic Perspectives and Policy* (2010) volume 32, number 4, pp. 515–548.
- Becker G.S. (1975),** *Human Capital*, N.Y, Colombia university press.
- Bertrand. M, B. Crepon, A. Marguerie, et P. Premand. (2021),** Do Workfare Programs Live Up to their Promises ? Experimental Evidence from C^ote d'Ivoire, Working paper, World Bank and JPAL.
- Card, D.; Ibarraán, P.; Villa, J.M. (2011),** Building in an evaluation component for active labor market programs: A practitioner's guide, IZA Discussion Paper No. 6085 (Bonn, Institute for the Study of Labour (IZA)).
- Deaton, A. (2010),** Instruments, Randomization, and Learning about Development, *Journal of Economic Literature*, 48 (June 2010): 424–455.
- Dewbre J.; Daidone S.; Davis B.; Miguez B.; Niang O.; Pellerano L. (2015).** Lesotho Child Grants Programme and Linking Food Security to Social Protection Programme. PtoP project report. Rome: Food and Agriculture Organization.
- Duflo, E., et Kremer, M. (2008).** Use of randomization in the evaluation of development effectiveness. In Easterly, W. (Ed.). *Reinventing foreign aid* (pp. 93–120). Washington, DC: Brookings.
- Dyer. P, J. Kluve, J. Bausch, D. Gardiner, et E. Mizrokhi. (2017),** The impact of skills training on the financial behaviour, employability and educational choice of youth in Morocco, *Impact Report Series*, Issue 6, International Labour Office. – Geneva : ILO.
- Escobal, J.; et Ponce, C. (2015).** “Combining social protection with economic opportunities in rural Peru: Haku Wiñay”. *Policy in Focus*, vol. 32: 22-25. Brasilia : IPC-IG.
- Fiala, N. (2017),** Business is Tough, but Family is Worse: Household Bargaining and Investment in Microenterprises in Uganda, *Department of Economics Working Paper Series*, University of Connecticut.
- Groupe de la Banque Africaine de Développement (2018).** Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025.

- Heckman et Smith (2004)**, “The Determinants of Participation in a Social Program: Evidence from a Prototypical Job Training Program”, *Journal of Labor Economics*, Vol. 22, No. 2 (April 2004), pp. 243-298.
- Institut national de la statistique du Cameroun (2020)**. Principaux résultats de l’enquête d’opinion réalisée auprès des ménages et des entreprises du 26 avril au 10 mai 2020. Phase 1 Rapport principal. Yaoundé.
- Institut National de La Statistique (2011)**, Rapport Principal de L'enquête sur L'emploi dans Le Secteur Informel, Cameroun : Yaoundé : INS.
- Kom, D. (2001)**, Le Cameroun : essai d’analyse économique et politique, L’Harmattan.
- Mincer, J. (1974)**, Schooling, Experience and Earnings. New York: National Bureau of Economic Research.
- Moffit R. (1983)**, “An Economic Model of Welfare Stigma”, *American Economic Review*, vol. 73(5), pp. 1023-1035.
- Parsons, D. (1991)**, “Self-screening in targeted public transfer pro-grams”. *Journal of Political Economy*, 99:859–76.
- Rosenzweig M.; et Wolpin K. 1993**. “Credit market constraints, consumption smoothing, and the accumulation of durable production assets in low-income countries : Investments in bullocks in India”. *The Journal of Political Economy*, vol. 101: 223–244.
- Schultz, T.W. (1961)**, “Education and Economic Growth”. in social forces influencing American education, N.B.Henry, ed., Chicago: university of Chicago press.
- Serra T.; Zilberman D.; Goodwin B. K.; Featherstone A. (2006)**. “Effects of Decoupling on the Mean and Variability of Output”. *European Review of Agricultural Economics*, vol. 33 :269-288.
- Stigler, G. (1962)**, “Information in The Labor Market”, *Journal of Political Economy*, 70, 94- 105.
- Yogo, U. T. (2011)**. Social network and wage: Evidence from cameroon. *Labour*, 25(4) :528–543.
- Zamo, A.C. (2018)**, “Econometric analysis of gender and labour market outcomes in urban cameroon”. *African Economic Research Consortium*, Research Paper 356.